

Taden

MAG
n°45



La nouvelle
bibliothèque



Nouveauté en page 40 :
les petites annonces



Le périple
de la famille Roué



VIE MUNICIPALE

4

- Le mot du Maire
- Compte-rendus du conseil

/// Les travaux

- Restauration de l'église Saint-Pierre
- École du Moulin, modernité
- Ensemble HLM, rue du Traversain
- Petite enfance, Dinan communauté

/// Autorisations travaux & permis

- Autorisations de travaux
- Permis de travaux

/// État civil

/// Les évènements

- Une belle réception pour nos aînés
- Les médaillés du travail
- Palmes académiques
- Noces d'Or
- Victorine Coudray, la doyenne

/// Infos diverses

- La saison au camping La Hallerais
- Cérémonie du 11 novembre
- L'usine relais Busnel
- Un voyage en famille en Atlantique Nord

/// Agenda des manifestations



VIE CULTURELLE

24

- La bibliothèque municipale se déplace
- Hommage à un ancien de la 2^e DB
- La saison culturelle



VIE ASSOCIATIVE

27

- Rencontre avec les associations
- Entrez dans la danse
- Le Club de l'amitié
- Association Tadennais de pétanque
- Le Club de football

VIE SCOLAIRE

30

- Une ouverture de classe
- Nouveautés à l'école du Moulin
- L'école des Forges
- L'école le mercredi
- Les TAP : Temps d'activités périscolaires
- L'arbre de Noël



VIE ÉCONOMIQUE

32

- Tout roule pour l'imprimerie Auclerc

ENVIRONNEMENT

32

- Les frelons asiatiques
- Observation des abeilles
- Espèces invasives en Bretagne
- Du verger à la cidrerie



INFOS DIVERSES

36

- La maison des Faluns
- Aide aux études
- Label Clé Vacances
- 400 marcheurs soutiennent la ligue contre le cancer
- Grippe saisonnière
- Complémentaire santé
- Mission Locale du Pays de Dinan
- Stage de vannerie artistique
- La MSA - Élections
- Les petites annonces

VIE PRATIQUE

41

- Jours et horaires des déchetteries
- Le bicarbonate de soude
- Préparer sa maison pour l'hiver

Fiche pratique

ILLUMINATIONS DE NOËL

44

Faire vivre la magie de Noël !
Participez au concours d'illuminations de Noël, Passionnés aguerris ou novices, vous êtes les bienvenus !

Le mot du maire

Les horaires de la mairie

Tous les lundis
de 9h30 à 11h45
et de 13h à 19h

Et du mardi au vendredi
de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h

Tél : 02 96 87 63 50

Fax : 02 96 39 86 77

e-mail : taden.mairie@wanadoo.fr

Commission communication :
service.communication.taden@orange.fr

Votre avis nous intéresse

Votre avis nous intéresse :

Que pensez-vous de votre bulletin ?

Quels sont les sujets que vous voudriez y lire ?

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations.

Nous comptons sur vous pour nous aider à l'améliorer.

Vos réponses sont à déposer ou à envoyer par courrier à la mairie, ou par mail, à l'adresse service.communication.taden@orange.fr

Les membres de la commission communication vous remercient.

Bulletin novembre 2014

édité par la ville de TADEN

Tél. 02 96 87 63 50 - Fax : 02 96 39 86 77

taden.mairie@wanadoo.fr - www.villetaden.com

service.communication.taden@orange.fr

• **Directrice de la publication :**

Sabrina PETIT - Adjointe chargée de la communication

• **Ont participé à ce numéro :** Jean-Jacques Moisan,

Michèle Liguët, Charles Boivin, Jean-Paul Le Tiran,

Jean-Michel Le Leurch, Martine Padelou,

Martine Boissière, Evelyne Thoreux, Maryse Percher,

Alain Robert et Sabrina Petit

• **Photos :** Jean-Jacques Moisan, Evelyne Thoreux,

Maryse Percher, Jean-Michel Le Leurch, Associations

et Sabrina Petit

• **Création et réalisation :** Agence Bleu B - T. Eustache

• Tirage : 1500 exemplaires - 8009-10 - LE



Les premiers mois de mandature ont été chargés en dossiers mais passionnants et enrichissants et je tiens ici à saluer le dynamisme de l'équipe municipale. Par équipe municipale, j'entends non seulement le Conseil municipal issu des urnes mais également les personnels administratif, technique et scolaire qui collaborent avec les élus à la mise en place de nouveaux projets et sont en contact permanent avec les Tadennais.

Vos élus ont assisté à de nombreuses réunions : certaines plutôt décontractées (rencontres de quartiers, prises de contact avec les associations et le milieu économique), d'autres beaucoup plus studieuses avec les différentes instances partenaires de la Commune, en particulier :

- Dinan Communauté, où neuf d'entre nous prennent part aux débats dans les commissions, en conférence des maires ou au Conseil Communautaire.
- Le Syndicat mixte du Pays de Dinan, dont le SIG(1) est désormais utilisé à la mairie.
- Les agences de l'État ou du département dont le CAUE(2), l'ADAC(3) ou l'ATD(4) qui nous épaulent dans les études d'aménagements routiers, urbanistiques ou environnementaux que nous engageons.

Certains « chantiers » sont d'ores et déjà terminés : les aménagements de l'école maternelle suite à la création d'une troisième classe, le transfert du jardin d'enfants dans la maison contiguë, celui de la bibliothèque municipale dans l'enceinte du Manoir de la Grand'Cour et la nouvelle organisation des temps scolaires. D'autres commencent comme la rénovation de l'église et les études d'urbanisation de nos deux bourgs.

Notre plus gros défi va en effet consister à mettre notre PLU en conformité avec le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, défini au niveau du Pays de Dinan et le PLH, Plan Local d'Habitat, défini au niveau de Dinan Communauté. La loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, est encore plus rigoureuse. Il va nous falloir densifier le bâti et réduire les espaces constructibles pour répondre aux objectifs visés : une moyenne annuelle de 29 logements et une densité de 30 logements à l'ha pour économiser les terres agricoles.

Les challenges qui nous attendent sont multiples. Ils ne peuvent être l'affaire des seuls élus. La démocratie participative est fondée sur le renforcement de l'implication des citoyens dans la prise de décisions politiques. C'est pourquoi je compte sur votre participation active aux réunions que nous allons être amenés à organiser.

Pour terminer, permettez moi d'ajouter deux définitions en lien avec la citoyenneté :

Civisme : respect de la loi et conscience de ses devoirs à l'égard de ses concitoyens par souci du bien public et de l'intérêt général.

Civilité : respect d'autrui se manifestant par la politesse, la courtoisie, l'amabilité, le refus de la grossièreté et de la violence dans la vie de tous les jours.

Au vu des plaintes reçues en mairie, certains gagneraient à se les approprier... Heureusement, je vous rassure, ils sont fort minoritaires.

Bonne lecture de ce bulletin et surtout... excellentes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2015.

Evelyne Thoreux, Maire de Taden

(1) : Système d'Information Géographique. (2) : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.
(3) : Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales. (4) : Agence Technique Départementale.

**Pour le prochain bulletin prévu en mai 2015,
ne seront retenus que les articles
parvenant à la mairie au plus tard fin mars 2015**

Les COMPTE-RENDUS des réunions du CONSEIL MUNICIPAL

//////

11 juin 2014

➤ AFFAIRE N° 01

PROJET DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Madame le Maire est autorisée à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis réunie les 21 mai et 05 juin 2014, à transmettre les dossiers de demandes d'aide financière ou de subvention auprès des divers organismes ou collectivités suivants : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC), Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor, Sauvegarde de l'Art Français, à transmettre un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine, pour le lancement d'une souscription publique.

➤ AFFAIRE N°02

DÉSIGNATION DE MEMBRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La liste présentée par Madame le Maire est acceptée.

➤ AFFAIRE N°03

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « DÉFENSE »

M. Jean-Jacques MOISAN est élu correspondant municipal en charge des questions de défense.

➤ AFFAIRE N° 04

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN

M. Jean-Paul LE TIRAN est désigné en qualité de référent municipal titulaire

et M. Jean-Michel LE LEURCH, en qualité de référent suppléant.

➤ AFFAIRE N° 05

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil désigne les membres suivants pour siéger au sein des diverses commissions de Dinan Communauté :

Commission des Finances

M. Jean-Michel LE LEURCH

Commission de l'Environnement et Gestion des Déchet

M. Gérard HENRY

Commission de l'Environnement- Eau et Assainissement

M. Jean-Jacques MOISAN

Commission de Développement Economique

M. Charles BOIVIN

Commission Tourisme

Mme Michèle LIGUET

Commission Sports

M. André COLSON

Commission Culture

M. Olivier NOEL

➤ AFFAIRE N° 06

C.C.A.S.

La désignation d'un 5^e membre délégué au CCAS issu du Conseil municipal est votée à l'unanimité. M. Daniel Goupil est élu. Un 5^e représentant des associations sera également désigné au sein du Conseil d'administration du CCAS.

AFFAIRE N° 07

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil autorise la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^e classe au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2014

et la suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial de 1^{re} classe, à compter de la même date. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal. (promotion de M. Bonny LE BRUN).

➤ AFFAIRE N° 08

PERSONNEL ADMINISTRATIF COMMUNAL

Est décidée, la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^e classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2014. Ce poste va être occupé par Mme Ivélina IVANOVA.

➤ AFFAIRE N° 09

FINANCES – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Le Conseil municipal décide l'acquisition par la commune de TADEN de l'immeuble sis 1 bis place de l'église à TADEN au prix de 130 000 euros, dans l'objectif d'y aménager la bibliothèque municipale qui sera désormais située près du pôle culturel et patrimonial que représente le manoir de la Grand'Cour. Madame le Maire est autorisée à signer l'acte d'achat de la propriété de Monsieur Sami DRISS, auprès de Maître Christophe LEVOYER, Notaire à DINAN aux conditions financières proposées par le vendeur et validées par les services de France Domaine.

➤ AFFAIRE N° 10

ACHAT DE MATÉRIEL À LA CANTINE

Cette affaire est reportée au prochain Conseil municipal.

20 juin 2014

➔ AFFAIRE N° 01

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS EN VUE
DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.**

Une liste unique de 5 membres titulaires et 3 suppléants est proposée par Madame THOREUX et soumise au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	18
- Bulletins blancs ou nuls : (abstentions) – M. LETIRAN & M. COLSON	02
- Suffrages exprimés :	16

Sont élus

Délégués titulaires (5) :

- Mme THOREUX Evelyne
- M. HENRY Gérard
- Mme PERCHER Maryse
- M. LE LEURCH Jean-Michel
- Mme PASDELOU Martine

Délégués suppléants (3) :

- M. LETIRAN Jean-Paul
- Mme JOSSELIN Soizic
- M. COLSON André

➔ AFFAIRE N° 02

**BUDGET GÉNÉRAL RÉCUPÉRATION
DE CRÉANCE NON REMBOURSÉE
(USINE RELAIS BUSNEL)**

Madame la Trésorière Principale de DINAN Ville et Banlieue a informé le conseil qu'une somme de 435 432 euros de la Caisse des Dépôts et Consignations a été versée à la commune de TADEN dans le cadre de la liquidation de l'usine BUSNEL.

Cette somme correspond à la créance non remboursée par les propriétaires de l'usine BUSNEL auprès de la commune suite à la vente de l'usine relais au mois de novembre 1985 pour un montant de 533 267 euros (3 498 000,00 Francs).

Compte tenu de la perception de cette nouvelle recette, le Conseil municipal

accepte les décisions modificatives et les affectations suivantes pour permettre l'équilibre du budget général de la commune :

Section de Fonctionnement

Recettes

Chapitre 77 – Produits exceptionnels / Article 7788 – produits exceptionnels divers : + 435 432,00 €

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général /

Article 60632 – Petits équipements : + 10 000,00 €

Article 61522 – Entretien bâtiments : + 25 432,00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 400 000,00 €

+ 435 000,00 €

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

+ 400 000,00 €

Chapitre 16 – article 1641

Emprunt en euros :

- 300 000,00 €

+ 100 000,00 €

Dépenses

Opération n° 1007 : Église de TADEN – Chapitre 23 – Article 2313 /

Constructions :

+ 100 000,00 €

➔ AFFAIRE N° 03

**ACHAT DE MATÉRIEL
À LA CANTINE**

Le Conseil municipal accepte l'achat d'une sauteuse basculante à gaz et l'offre de prix proposée par la société

FROID OUEST, sise à LA MÉZIÈRE (35) pour un montant de 7 314,74 euros hors taxes (8 777,69 euros TTC), et autorise le financement de cette dépense par la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Opération n° 19 : cantine scolaire – Chapitre 21 – Article 2158 : + 10 000,00 €

Opération n° 14 : écoles – Chapitre 23 – Article 2313 : - 10 000,00 €

AFFAIRE N° 04

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LA
SIGNATURE DES ACTES
ADMINISTRATIFS - BAIL
EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Jacques MOISAN, 1^{er} adjoint au Maire, pour représenter la commune lors de la signature de toutes pièces nécessaires à la passation et au règlement des actes administratifs demandés auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Madame le Maire sera chargée d'officialiser ces actes.

➔ AFFAIRE N° 05

**RESSOURCES HUMAINES -
CONTRAT D'APPRENTISSAGE
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'accueil d'un deuxième jeune en contrat d'apprentissage au sein du service des espaces verts et entretien, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2014, dans le cadre de la préparation au Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA), option travaux paysagers.

31 juillet 2014

➤ **AFFAIRE N° 01**

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE
COMMANDES DU SDE 22**

Les membres du Conseil acceptent les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité (SDE 22) et autorisent l'adhésion de la commune à ce groupement.

➤ **AFFAIRE N° 02**

**CENTRE DE GESTION DES CÔTES
D'ARMOR.**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015 et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2016.

➤ **AFFAIRE N° 03**

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
À LA CSS DE L'USINE
D'INCINÉRATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une abstention, désigne M. Charles BOIVIN en qualité de membre titulaire chargé de représenter la commune de TADEN au sein de la commission de suivi des sites d'élimination de déchets (CSS) pour l'usine d'incinération et de traitement des déchets de TADEN et M. Jean-Paul LE TIRAN en qualité de membre suppléant.

➤ **AFFAIRE N° 04**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil approuve le projet de travaux de remplacement de matériel d'éclairage public (amorçeurs et ballasts sur foyers) de la résidence des Coteaux de

Beauregard, présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 400 euros H.T.

➤ **AFFAIRE N° 05**

**TRANSFERT DU JARDIN
D'ENFANTS DANS LES LOCAUX DE
L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE
LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE
RÉPARATION ET D'AMÉNAGEMENT**

Est acceptée, à l'unanimité, la participation financière de la Commune de TADEN pour les travaux de remise aux normes d'accueil réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de DINAN, à hauteur de 40 000 euros toutes taxes comprises. Cette participation sera versée par mandat administratif de la Commune de TADEN, dès réception d'un titre de recettes établi par les services financiers de la Communauté de Communes de DINAN et des justificatifs de paiement transmis par la collectivité.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer le bail emphytéotique avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes avant prise de possession des lieux.

➤ **AFFAIRE N° 06**

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR « GAEC
DE SAINT-GOUDAS » À PLESLIN**

Les membres du Conseil municipal ne se prononcent pas sur ce dossier et n'émettent pas d'avis, compte tenu des imprécisions indiquées dans l'avis d'enquête transmis par Monsieur le Préfet et du dossier incomplet présenté en matière d'environnement.

➤ **AFFAIRE N° 07**

**FINANCES -
ÉCRITURES DE TRANSFERT**

Le Conseil municipal accepte la décision modificative suivante pour permettre la passation des écritures de transfert des frais d'études pour les travaux

réellement réalisés et l'établissement d'un mandat et d'un titre de recettes conformément au montant suivant :

Dépenses :

Chapitre 041 (compte 2151) : + 30 401,76 €

Recettes :

Chapitre 041 (compte 2031) : + 30 401,76 €

➤ **AFFAIRES diverses N° 01
et N° 02**

**CAMPING MUNICIPAL
DE LA HALLERAI**

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les sociétés « The CARAVAN' CLUB » et « SELECT SITES » pour l'année 2015.

➤ **AFFAIRE diverse N° 03**

**FINANCES -
ÉCRITURES DE TRANSFERT**

Est votée la décision modificative suivante pour permettre l'acquisition du bâtiment sis 1 bis place de l'église à TADEN ainsi que les travaux de rénovation réalisés :

Dépenses / Section d'investissement

Opération n° 1003 – BIBLIOTHÈQUE DU
MANOIR : + 160 000,00 €

Chapitre 21 (compte 2115) : + 130 000,00 €

Chapitre 23 (compte 2313) : + 30 000,00 €

Opération n° 014 – ÉCOLES :
- 60 000,00 €

Chapitre 23 (compte 2313) :
- 160 000,00 €

➤ **AFFAIRE DIVERSE 4**

**MOTION DE SOUTIEN
À L'ACTION DE L'AMF**

Les membres du Conseil municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

2 septembre 2014

➔ AFFAIRE N° 01

**ENQUÊTE PUBLIQUE - CENTRE DE
TRANSIT DE SÉDIMENTS
DE SAINT-SAMSON**

Les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable unanime sur la demande présentée par l'association CŒUR EMERAUDE en vue d'exploiter un centre de transit de sédiments de la Rance à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE au lieu-dit « Le Petit Châtelier ».

➔ AFFAIRE N° 02

**REPLACEMENT DE MATÉRIEL
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil approuve la remise en état du massif d'éclairage public n° J 968 situé « Quai de la Rance » à TADEN, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 850 euros H.T.

➔ AFFAIRE N° 03

**PERSONNEL - INDEMNITÉS
HORAIRES POUR TRAVAUX
SUPPLÉMENTAIRES**

Le Conseil municipal décide d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois Administratif, Technique, Animation, Social et Scolaire.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef

de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique (CT).

A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du C.T.P, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures.

Au delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

➔ AFFAIRE N° 04

**ÉCOLE MATERNELLE – AGENT /
ATSEM - AUGMENTATION DU
TEMPS DE TRAVAIL**

Après consultation et avis du C.T.P le Conseil municipal donne un avis favorable à la modification de la durée hebdomadaire de service des trois agents assurant les fonctions d'ATSEM (de 31h30 à 35h00 semaine) ainsi qu'au recrutement d'un agent à temps non complet pour assurer la surveillance de la garderie, de la cantine et de la cour (environ 11h00 semaine).

➔ AFFAIRE N° 05

**BUDGET ANNEXE CAMPING -
NOMENCLATURE M4 (SPIC)
MODIFICATION D'ARTICLES POUR
MISE EN CONFORMITÉ M4**

Le Conseil approuve les modifications budgétaires présentées (budget annexe du camping) conformément à la nouvelle nomenclature.

➔ AFFAIRE N° 06

**ACQUISITION DE MATÉRIEL DE
DESHERBAGE ALTERNATIF**

Le Conseil confirme l'achat d'un matériel de désherbage alternatif mécanique (dit désherbeur « la

plourasette ») pour un montant de 1690 €HT et émettent un avis favorable au versement d'une subvention s'élevant à 591,50 euros accordée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

➔ AFFAIRE diverse N° 01

ESTUAIRE RANCE

Après lecture faite de la proposition de création d'un collectif « Estuaire Rance », les membres du Conseil décident de surseoir à cette décision dans l'attente d'éclaircissement sur ce projet de création.

➔ AFFAIRE diverse N° 02

**FINANCES - ACQUISITION DE
DEUX ORDINATEURS À LA MAIRIE**

Les membres du Conseil autorisent l'achat de deux ordinateurs pour la mairie ainsi que les décisions budgétaires modificatives en rapport.



15 octobre 2014

➤ AFFAIRE N° 01

PLAN LOCAL D'URBANISME- URBANISATION D'UNE ZONE 2 AU ET MARGE DE RECUL - LOI ALUR

Mme Goacolou et M. Saliou, du bureau d'études PRIGENT & Associés présentent aux membres du Conseil municipal leur étude de densification avec analyse de la capacité et de mutation du bâti sur le territoire communal. Sont abordées en particulier la capacité d'urbanisation encore inexploitée dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité de projets dans ces zones.

➤ AFFAIRE N° 02

TRAVAUX RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST-PIERRE - LOT N° 5 MENUISERIE - AVENANT N° 1

À l'occasion des travaux de dépose des bancs de la nef de l'église par l'entreprise « Atelier du Vieux Presbytère », titulaire du lot n° 5 « Menuiserie », il a été décidé de demander à celle-ci de procéder également à la dépose du mobilier de la sacristie. Ont ainsi été effectués le démontage de deux chasubliers, leur relevé photographique et leur mise à disposition au rez-de-chaussée pour les services techniques de la commune.

Les membres du conseil municipal, autorisent Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché 2014 /05 avec l'entreprise « Atelier du Vieux Presbytère » pour un montant de 1 288 €HT.

➤ AFFAIRE N° 03

PERSONNEL DE SERVICE ÉCOLES & PÉRISCOLAIRE AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL STAGIAIRE

La rentrée scolaire est désormais réalisée et des ajustements des horaires hebdomadaires des divers agents affectés par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ont pu être définis de manière plus précise en fonction des nouvelles tâches supplémentaires attribuées au personnel concerné.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent la modification du tableau des effectifs prenant en compte l'augmentation de la durée hebdomadaire des agents concernés par la réforme des rythmes scolaires et le recrutement d'Anita FAVREL en tant qu'Adjoint Technique Territorial de 2^e classe stagiaire à 22h00 comme suit:

Nom & prénom	Emploi	D.H.S. actuelle	D.H.S. nouvelle	Différence D.H.S.
ADAM Valérie	Adjoint technique	33,50	33,50	0,00
COCHET Marie-Thérèse	Adjoint technique	32,00	32,00	0,00
CONNAN Myriam	Adjoint technique	29,17	31,00	+ 1,83
DE BARROS Josépha	Adjoint technique	27,50	32,00	+ 4,50
FAVREL Anita	Adjoint technique	17,00	22,00	+ 5,00
GILLARD Pierrette	Adjoint technique	27,50	27,50	0,00
JAMET Marie-Thérèse	Adjoint technique	0,00	10,50	10,50
LECUYER Jessy	Adjoint animation	35,00	35,00	0,00
NEVEU Christophe	Adjoint technique Ppal	35,00	35,00	0,00

➤ AFFAIRE N° 04

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante pour permettre le paiement de dépenses obligatoires en fin d'exercice de l'année 2014 :

Dépenses:

- **Chapitre 011**
Charges à caractère général + 3 000,00 €
- > compte 60632
Fournitures de petit équipement : - 5 500,00 €
- > compte 6067
Fournitures scolaires maternelle : + 1 500,00 €
- > compte 60671
Fournitures scolaires primaire : - 1 000,00 €
- > compte 611
Contrats de prestations de service : + 6 000,00 €
- > compte 61558
Autres biens mobiliers : - 6 000,00 €
- > compte 6226
Honoraires : + 6 000,00 €
- > compte 637
Autres impôts et taxes : + 2 000,00 €
- **Chapitre 012**
Charges de personnel et frais assimilés + 38 500,00 €
- > compte 6411
rémunérations titulaires : + 38 000,00 €
- > compte 6413
rémunérations non titulaires : - 14 000,00 €
- > compte 6417
rémunérations apprentis : - 5 000,00 €
- > compte 6451 urssaf : + 4 500,00 €
- > compte 6453 Caisse de retraites : + 15 000,00 €
- **Chapitre 65**
Autres charges de gestion courante - 2 500,00 €
- > compte 6531 Indemnités des élus : - 2 500,00 €

- Chapitre 022

Dépenses imprévues

- 39 000,00 €

> compte 022 Dépenses imprévues :

- 39 000,00 €

➤ AFFAIRE N° 05

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT

Une mission complémentaire relative à une étude de densification analysant les capacités d'urbanisation et la faisabilité opérationnelle dans les zones déjà urbanisées a été demandée auprès du bureau d'études PRIGENT & ASSOCIES, chargé du dossier de révision simplifiée et de modification du plan local d'urbanisme à l'occasion du projet d'urbanisation de la zone 2 AU du bourg de TRELAT et de la modification de la marge de recul le long de la RD n° 2. Cette étude complémentaire demandée est obligatoire dans le cadre de la nouvelle loi ALUR « loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové » votée par le parlement le 24 mars 2014 et entrée en vigueur le 27 mars 2014. Le montant de cette étude s'élève à la somme de 5 500 E HT.

Par ailleurs, suite à l'audit établi par ITEOS, société d'expertise au service de l'informatique et de la téléphonie, il apparaît nécessaire de procéder au remplacement de deux ordinateurs (un fixe dans bureau d'adjoint et un portable pour la personne chargée des TAP) et de provisionner une somme pour l'aménagement en informatique (rétro vidéo projection) de la salle d'honneur et le renouvellement des installations téléphoniques de la mairie devenues désuètes.

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

Section d'Investissement / Dépenses

Opération 039 - Plan local d'urbanisme
> Compte 202 - Frais documents
d'urbanisme + 6 600,00 €

Opération 012 - Mairie
> Compte 2183 - Matériel de bureau et
matériel informatique & de téléphonie
+ 12 000,00 €

Opération 014 - Écoles
>Compte 2313 - Constructions
- 18 600,00 €

➤ AFFAIRE N° 06

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONVENTION POUR TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Le déploiement par MEGALIS Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Électronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

Considérant le fait que la Commune de TADEN utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par MEGALIS Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser et considérant également le fait que le changement d'opérateur nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture, les membres du Conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer cet avenant.

➤ AFFAIRE N° 07

REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON DANS CIMETIÈRES COMMUNAUX

L'article L 2223-13 et suivants du Code Général des collectivités territoriales donne aux communes la faculté de reprendre des concessions délivrées dans les cimetières communaux, si elles ont plus de trente ans d'existence et si leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle.

Considérant que la situation d'abandon avérée de certaines concessions décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière, le Conseil autorise Madame le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions constatées règlementairement en état d'abandon.

➤ AFFAIRE diverse N° 01

URBANISME - DÉCLARATION PRÉALABLE - ÉDIFICATION DE CLÔTURES

Vu le code général des collectivités territoriales, le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 26 février 2008 et le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, qui modifie la réglementation en matière de clôture à partir du 1^{er} octobre 2007, le Conseil Municipal décide de soumettre à déclaration préalable, à compter du 16 octobre 2014, les travaux d'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

➤ AFFAIRE diverse N° 02

URBANISME - DÉCLARATION PRÉALABLE - PERMIS DE DÉMOLIR

De la même manière, le Conseil décide d'instituer, à compter du 16 octobre 2014, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme.

➤ AFFAIRE diverse N° 03

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2014 - SUBVENTIONS COMMUNALES - NOUVELLE DEMANDE

Les membres du Conseil acceptent l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association REDADEG, organisatrice de la course portant le même nom qui était de passage sur la commune le 25 mai 2014.

15 octobre 2014 (suite)

➤ AFFAIRE diverse N° 04

TERRAIN CADASTRE SECTION AH 44 VENTE PAR LA COMMUNE DE TADEN À LA BLANCHISSERIE PROFESSIONNELLE ET À ENTRE- PRISE DE COUVERTURE VILLALON

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle cadastrée AH 44 d'une surface de 1 197 m² à la blanchisserie inter hospitalière et à l'entreprise de couverture VILLALON, au prix de 10 € HT le m² après réalisation d'un document d'arpentage pour découpage en deux nouvelles parcelles. (Le prix actuel de vente de terrains à construire sur la zone extension des Alleux par la Communauté de Communes de DINAN est de 20,00 euros hors taxes le mètre carré. Mais après évaluation du bien concerné par le service des Domaines et compte tenu des servitudes de passage existantes, il est proposé la vente de ce terrain au prix de 10 € euros hors taxes le mètre carré). Les frais de géomètre expert ainsi que les frais d'acte de vente seront à la charge des acquéreurs (blanchisserie inter hospitalière et entreprise VILLALON),

➤ AFFAIRE diverse N° 05

DÉMISSION DE LA COMMISSION DU CCAS

La délibération en date du 11 juin 2014 n° 20140033 a fixé le nombre et la liste des délégués du Conseil municipal au CCAS. L'arrêté du Maire en date du 24 juin n° 20140001 désignait les membres représentants les différentes associations départementales pour siéger en commission du CCAS.

Par courrier du 29 septembre 2014, M. Olivier NOEL a informé Mme le Maire de sa décision de démissionner de la Commission du CCAS pour raisons personnelles.

Deux candidats se sont présentés pour le remplacement de M. Olivier NOEL : M. André COLSON et de M. Gérard HENRY. Le vote à bulletin secret a eu pour résultat : 16 voix pour M. COLSON, 2 voix pour M. HENRY et une abstention.

Les membres du Conseil Municipal désignent donc M. André COLSON pour remplacer M. Olivier NOEL à la Commission du CCAS.

➤ AFFAIRE diverse N° 6

ENGAGEMENT DANS UNE CHARTE DE DÉSHERBAGE DES ESPACES COMMUNAUX

Un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau est mené sur le bassin versant du Frémur et de la Baie de Beaussais depuis 2002. Ce programme, piloté par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Émeraude, vise notamment à faire évoluer, auprès de l'ensemble des utilisateurs de pesticides, les pratiques de désherbage pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'eau.

Le Conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer de nouveau la charte de désherbage des espaces communaux en partenariat avec le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Émeraude.

Inscription sur les *listes électorales* avant le 31 décembre 2014

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (liste transmise par l'INSEE, suite au recensement effectué à l'âge de 16 ans pour la journée militaire). Un courrier est adressé aux jeunes concernés par la Mairie pour les aviser de leur inscription.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

L'inscription sur les listes électorales est possible :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées : le formulaire d'inscription, une pièce d'identité et un justificatif de domicile*

*En résidence principale : facture de moins de 3 mois, eau, gaz, électricité, téléphone, avis d'imposition ou quittance de loyer, etc...
En tant que contribuable, en résidence secondaire : les 5 derniers avis d'imposition (taxe foncière ou d'habitation)

- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Le formulaire d'inscription peut être remis en Mairie ou téléchargé sur le site internet <http://www.service-public.fr/>



Merci de bien vouloir signaler vos changements d'adresses pour les mises à jour des listes électorales.

Les TRAVAUX



Restauration de l'Église Saint-Pierre

Bonne nouvelle : les travaux de l'église ont commencé.

La première quinzaine de septembre, l'église a entièrement été vidée par les membres de la communauté paroissiale et le personnel technique communal. Les bancs, retable et circuits électriques ont été retirés par les spécialistes.

La végétation autour de l'église a également été supprimée afin de permettre le stockage et le montage des échafaudages.

La restauration de l'édifice va se faire en trois étapes :

Première tranche :

Moitié extérieure côté est (chœur et chapelles) :

- Pose d'échafaudages et d'un parapluie extérieur afin de travailler de façon sereine sur l'édifice.
- Mise en place d'un échafaudage intérieur sur la totalité de l'église afin de déposer la voûte actuelle du 20^e siècle et ainsi avoir une connaissance globale de l'état de la charpente.
- Réalisation de drainage et assainissement autour de l'église.
- Piquetage et rejointoiement des parements extérieurs.
- Réfection de la charpente et de la voûte.



Deuxième tranche :

Moitié intérieure côté ouest :

Même travail que décrit précédemment mais cette fois ci sur toute la longueur de la nef.

Troisième tranche :

Intérieur de l'église

- Piquetage et réfection des enduits.
- Déplacement des fonts baptismaux dans la chapelle sud.
- Réfection des sols et des peintures murales.

- Déplacement du retable restauré dans la chapelle nord.

- Repose des bancs sur estrades en bois.

- Travaux d'électricité et de chauffage.

La durée de chaque tranche de travaux est estimée à 9 mois environ et la fin du chantier global est prévue en mars 2017.

Il n'y a plus qu'à s'armer de patience. Nul doute que le résultat sera conforme à nos espérances.

Pour info, entreprises retenues après l'appel d'offres :

Lot n° 01 :	Maçonnerie – pierre de taille :	Entreprise MOULLEC (Lamballe) :	316 431,40 €HT
Lot n° 02 :	Charpente:	Entreprise MOULLEC :	174 569,89 €HT
Lot n° 03 :	Couverture :	Entreprise DEGARABY – LEVACHER (Dinan) :	134 840,42 €HT
Lot n° 04 :	Vitreaux :	Entreprise HELMBOLD (Corps-Nuds 35) :	9 968,47 €HT
Lot n° 05 :	Menuiserie :	Entreprise VIEUX PRESBYTÈRE (Lanvellec 22) :	44 568,00 €HT
Lot n° 06 :	Polychromie :	Entreprise MOLINIER (St Germain-Sur-Vienne 37) :	20 492,84 €HT
Lot n° 07 :	Peintures murales :	Entreprise Joël MARIE (Saint-Gilles 50) :	23 200,00 €HT
Lot n° 08 :	Restauration retable-statues :	Entreprise COREUM (Bieuzy-Les-Eaux) :	28 700,00 €HT
Lot n° 09 :	Électricité :	Entreprise GUERIN FLUIDES (Landéan 35) :	68 278,50 €HT

Notre école du Moulin s'est agrandie et modernisée pendant l'été.

L'augmentation des effectifs due à la création d'une classe supplémentaire est un bien pour l'avenir de nos écoles mais il y a des contreparties qu'il faut assumer pour que ce soit fonctionnel.

Avant la création de cette classe nouvelle, une salle de sanitaires accueillait tous les petits de la maternelle avec une organisation rationnelle afin d'éviter les pertes de temps, sachant que ces petits doivent, bien sûr, être toujours accompagnés. Tout ceci se réalisait avec un nombre restreint de petits sanitaires (7 cuvettes et 2 lavabos à 2 places) adaptés à la morphologie des enfants et à leur pudeur naturelle.

La récupération de la pièce voisine (bureau de madame la Directrice) a permis de réaliser un ensemble sanitaire permettant la mise en place d'une organisation simplifiée et beaucoup plus rationnelle (15 cuvettes et 5 lavabos 2 places).

Ceci n'aurait pu se faire sans l'acceptation de madame la Directrice et de son déménagement dans une pièce à l'étage.

Réaliser ces travaux en période scolaire était impossible, compte tenu de l'importance, de la complexité et des conséquences liées aux obligations sécuritaires.

Le Maître d'œuvre de la réalisation

originelle de cette école était sûrement le mieux placé pour mener ce chantier bien phasé, chronométré, avec date butoir du 2 Septembre, jour de la rentrée. Mais le plus difficile fut, également, de trouver des entreprises non fermées pendant cette période habituelle de congés d'août.

Le 28 Juillet 2014, la zone de chantier sera isolée par la mise en place de protections, diminuant ainsi, la propagation de l'inévitable poussière.

Viendront ensuite la démolition des cloisons, plafonds, revêtements de sol et le démontage des sanitaires existants.

Les nombreux percements de la dalle au dessus du « vide sanitaire », la mise en place des évacuations et alimentation en eau seront une partie lourde à réaliser.

Le cloisonnement, les huisseries, la faïence, le carrelage, le passage des câbles électriques donneront, petit à petit, l'image de ce que nous attendions.

La pose du carrelage, des cuvettes, des



isoloirs, précédant l'intervention du peintre, termineront cette réalisation dans les délais impartis. Quelles pressions, tout de même !!

Le personnel communal sera d'une efficacité remarquable quant au nettoyage de l'ensemble de l'école, si bien que la rentrée du 2 Septembre 2014 fut discrète mais appréciée des intervenants.

Coût des travaux, y compris la maîtrise d'œuvre : 32847 €HT.

De la modernité dans la cuisine...



Toujours pour cette raison de classe supplémentaire, le nombre de repas journaliers est passé à 180 couverts.

Suite à analyse de la municipalité étayée par l'expérience de notre cuisinier en chef, il a été constaté que le four installé à la création de cette cuisine, bien qu'en excellent état, était obsolète et méritait d'être remplacé par

un système de « sauteuse » assistée par vérins, évitant ainsi, l'utilisation de toute une batterie de récipients devenus inutiles. Bref, ce matériel attendu est beaucoup plus performant.

Après consultation pour achat et installation de ce matériel, nous avons souhaité intégrer dans la proposition, le rachat de cet ancien four mieux adapté pour un nombre moins élevé de convives tel qu'en restaurant ou autre semblable.

C'est le fournisseur Froid Ouest qui fera la meilleure proposition ainsi que le contrat d'entretien annuel (sécurité obligatoire) pour les quatre sites ayant ce type de matériel : Cuisine centrale



de l'école du Moulin, Salle de « réchauffe » de l'école des Forges, Salle Frémur à Trélat, Salle MTL à Trélat.

De plus, la réserve de produits conserves et autres, à la cuisine de Taden, était, jusqu'ici, stockée dans une pièce ouverte, ne permettant pas une gestion rigoureuse des stocks. Cette réserve sera donc fermée par cloison et porte style « panneaux sandwich ».

C'est l'installateur et fournisseur Froid Ouest qui réalisera ces travaux de cloisonnement début Décembre 2014.

Ensemble HLM, rue du Traversain à Trélat



Ce sont 18 logements qui devraient être livrés à l'été 2015 : 4 pavillons avec garage (2 T3, 2 T4) et 14 appartements dans 2 semi-collectifs (4 T2, 10 T3). Tous les logements sont labellisés BBC. (Chauffage par pompe à chaleur peu onéreux). Les loyers varient : T2 de 290 à 325 €

T3 de 341 à 393 € et pavillons de 377 à 441 €. Les différences de loyers s'expliquent par la taille du logement et par son mode de financement (PLUS : Prêt locatif à usage social et PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration pour plus faibles ressources)

Pour info : Plafonds de ressources pour obtention d' HLM année 2014. (Est pris en compte le revenu fiscal de référence 2012)

Composition du foyer	Logement financé à l'aide d'un PLAI	Logement financé à l'aide d'un PLUS
Catégorie 1 Personne seule	11 006,00 €	20 013,00 €
Catégorie 2 Deux personnes n'ayant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages (cumul des âges inférieur à 55 ans révolu).	16 037,00 €	26 725,00 €
Catégorie 3 Trois personnes ou une personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage	19 283,00 €	32 140,00 €
Catégorie 4 Quatre personnes ou une personne seule avec 2 personnes à charge.	21 457,00 €	38 800,00 €
Catégorie 5 Cinq personnes ou une personne seule avec 3 personnes à charge.	25 105,00 €	45 643,00 €
Catégorie 6 Six personnes ou une personne seule avec 4 personnes à charge.	28 292,00 €	51 440,00 €
Par personne supplémentaire	3 155,00 €	5 738,00 €

Les chiffres en 2015 changeront peu (Le revenu fiscal à prendre en compte sera celui de 2013).

Les personnes d'ores et déjà intéressées peuvent venir à la mairie où des dossiers d'inscription sont à leur disposition.

Petite Enfance, Dinan Communauté.



Suite à l'enregistrement et à l'officialisation d'une classe supplémentaire à l'école du Moulin au bourg de Taden, il nous a fallu déplacer le service Dinan Communauté vers un bâtiment indépendant, mais tout de même, proche de notre école pour raisons d'efficacité et de clarté.

Ceci a été parfaitement compris des élus de Dinan Communauté ainsi que des élus tadennais.

La responsabilité du « clos et couvert » étant à la charge du propriétaire, la commune a donc refait la toiture pour la somme de 10 248 €HT.

Pour rester dans l'esprit des cours d'école entourées par des murs en « pierres tout venant », la commission de travaux, réunie le 29 Septembre, a accepté l'offre de prix proposée par la SCIC Eclis de Quévert, pour un « chantier école » de fabrication d'un mur en « pierres tout venant », maçonné à la chaux, d'une longueur de 15 m sur une hauteur d'1 m 50, pour la somme de 4500 €HT. De plus, une ouverture de 4 m sera pratiquée dans le mur existant, en bordure du trottoir, afin d'assurer l'accessibilité au logement locatif de la mairie.



Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

/////

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
PIGEON Jonathan et BOURGUENOLLE Céline	7 La Prairie	construction maison individuelle
NICOLASYvan	7 La Chaplaine	construction maison individuelle
GAUVAIN Monique	5 La Prairie	construction maison individuelle
DANIEL Dominique	23 Bourg de Trélat	construction garage avec auvent accolé destiné au stationnement de 2 véhicules
DANJOU Gérald	8 Vildé	extension habitation et édification clôture
BERNARD Sophie	La Garaye	extension bâtiment - création d'un local rangement
MAIRIE DE TADEN	Place de l'Eglise	restauration générale de l'église
SARL Métal réalisations M. GOMEZ FERRER	ZAC des Alleux	création d'un atelier de serrurerie
VANSUYPEENE Pascal et TORRES Catherine	23 La Grande Allée	construction d'une maison individuelle
VILLALON Nicolas (M. et Mme)	La Méreille	construction habitation à titre de logement de fonction pour un agriculteur
SCI PJ ONE M. et Mme JUBAULT	13 rue du Noroît	création d'un bâtiment d'activité comprenant une entité de stockage et un bureau ne recevant pas de public.

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
DURAND Sébastien	45 Rés. du Moulin	construction d'un préau
CLECH Thierry	3 Les Jardins de Trélat	construction d'un abri de jardin
MOOTHOO Sinsiary	55 La Grande Allée	construction d'un abri de jardin
CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE Mme BIGOT	EREA Beaugard	mise en œuvre d'une signalétique extérieure
WILLSHIRE John	8 La Mettrie	construction véranda
HALBERT Claude	90 Le Domaine	édification clôture
LIRON Joseph	62 La Grande Allée	édification clôture
ERROL 2 : M. LORRE Ludovic	13 rue du Noroît	division en vue de construire
MENARD Loïc	1 rue de la Ville au Comte	construction d'une véranda
GUIDALI Franck	10 Les Jardins de Trélat	édification clôture
MERCERIE Romuald	1 Le Courtil La Chapelle	édification clôture
DOUX Antoine	1 Le Haut Coudray	modifications façade abri de jardin
BROCHARD Michel	1 bis rue des Grèves	fermeture partielle d'un auvent et pose d'un châssis de toit
DINAN COMMUNAUTÉ Mr BERHAULT G.	23 rue Guéroult	modifications d'ouvertures, création rampe d'accès pour jardin d'enfants
AFFIOUEST Mr LEBAIL Rémy	3 La Méreille	dispositif publicitaire portatif double face 120 x 176 (mât)
LEVEQUE Louise	3 rue du Petit Bon Espoir	création d'une porte dans mur d'enceinte
NICOLASYvan	7 La Chaplaine	abattage de 3 chênes
GUGGER Gérald	19 Le Bois Coudray	construction abri de jardin
DEHUNTER Stuart	2 La Fourcherais	clôtures

État CIVIL

NAISSANCES

Le 12 juin 2014
à DINAN
Joris GILLARD
1 La Mettrie

Le 08 juillet 2014
à DINAN
Raphaël MAURICIA DELÉGLISE
29 Les Jardins de Trélat

Le 15 août 2014
à DINAN
Tom SAUNEUF
16 La Granville

Le 14 juin 2014
à DINAN
Mylan CROSNIER
22 rue du Bosquet

Le 09 août 2014
à DINAN
Alexia DUBOIS
64 Le Domaine

Le 04 septembre 2014
à DINAN
Lény BRIDEL LE GUELLEC
31 rue de la Grande Cocagne

MARIAGES

Le 14 juin 2014
François MOITRÉ
et Jennifer RENAUDIN
1, Saint-Valay 22100TADEN

Le 02 août 2014
Alexandre CULO
et Marine LEGROS
1 rue du Bocage Le Val Doré
22100TADEN

Le 16 août 2014
Thomas BOISSIERE,
18 rue de la Ville au Comte
22100TADEN
et Céline UHEL,
"Trievin" à PLOUVORN (29)

Le 26 juillet 2014
Ludovic GUÉRARD
et Mathilde LEVEAU
39 La Grande Allée 22100TADEN

Le 09 août 2014
Fabrice THORY
et Sandrine LESCOUËT
7 Loc Maria 22100TADEN

NOCES D'OR

Le 11 octobre 2014
Gilbert ROLLAND et Simone RENAULT
1 La Jossais 22100TADEN



DÉCÈS

Le 04 juin 2014
à DINARD
Marcelle PIEL ép. ALLIX
91 Le Domaine

Le 02 juillet 2014
à PLANCOËT
Henri LESAICHERRE
17 Le Domaine

Le 03 octobre 2014
à DINAN
Marie RIOCHE ép. ROUXEL
Les Portes

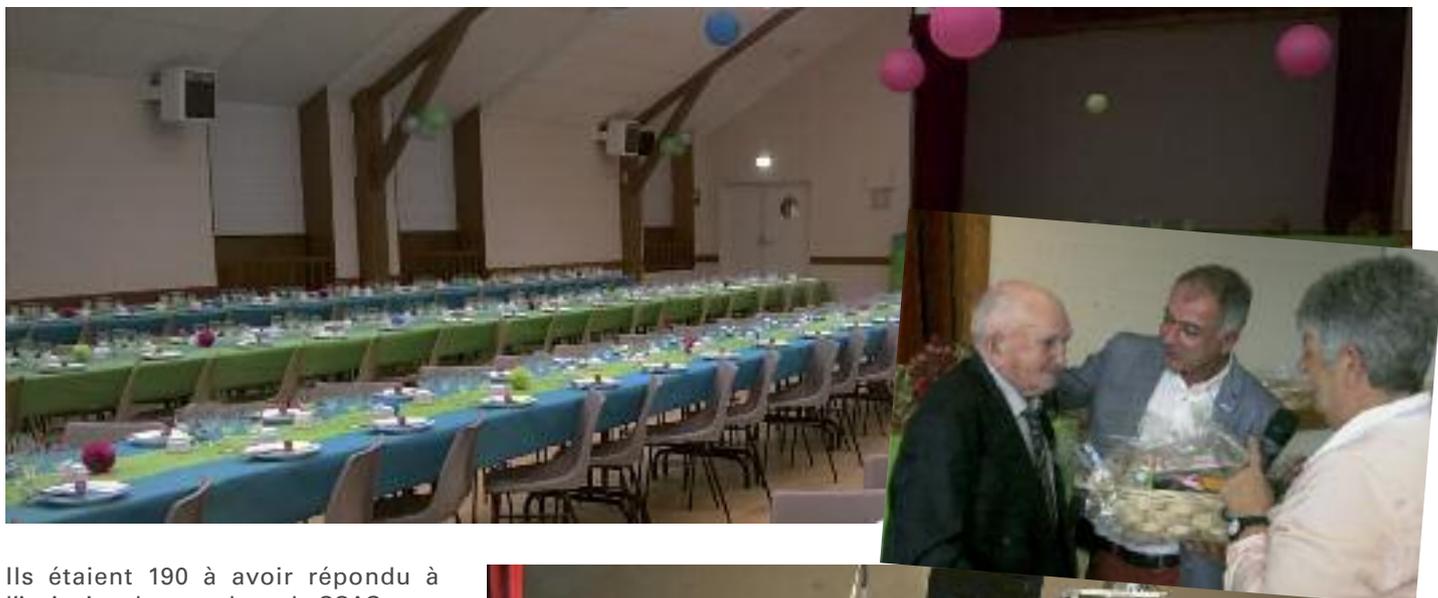
Le 06 juin 2014
à SAINT-MALO
Jeanine POILVÉ Vve HERVÉ
Vildé

Le 07 septembre 2014
à DINAN
Jean LE CAMUS
61 Le Domaine

Le 12 octobre 2014
à DINAN
Gérard CORNEN
12 Le Val Renard

Les ÉVÉNEMENTS

Une *belle réception* pour nos aînés



Ils étaient 190 à avoir répondu à l'invitation des membres du CCAS pour cette journée de fraternité et d'échange.

C'est sous les lampions et une déco aux couleurs qui donnent la « pêche », que nos dynamiques aînés se sont retrouvés autour d'un déjeuner gastronomique qui s'est terminé avec une merveille de desserts, préparée par la pâtisserie « Brindejonc » de Lanvallay.

Magali Robert, déjà entendue au marché estival du vendredi soir au Manoir de la Grand'Cour, a animé cette journée et sur son invitation, quelques participants ont poussé la chansonnette.

C'est sur cet air de fête qu'a été mis à l'honneur Monsieur François Douard, qui a fêté ses 99 ans en août dernier et qui affiche une forme resplendissante. Jean-Paul Le Tiran (Adjoint chargé de l'organisation) lui avait réservé un cadeau à faire saliver les papilles.

Madame Esnault doyenne de la commune absente pour raisons de santé, se verra remettre son cadeau ultérieurement.

Une tombola a permis de distribuer des paniers garnis à 5 heureuses chanceuses.

Rendez-vous en 2015, le 18 octobre.

L'équipe du CCAS est en pleine réflexion sur de nouvelles conditions de participation. Toutes les infos seront diffusées dans le bulletin municipal de mai 2015.



**Vous souhaitez adresser un courrier,
mais vous ne trouvez pas les mots justes.**

Noëlle du Guerny peut vous aider !

- Vous rencontrez des *soucis avec une administration*,
- Vous souhaitez rédiger un *courrier à votre propriétaire ou votre locataire*,
- Vous souhaitez rédiger un *courrier à l'école de vos enfants*,
- Vous souhaitez *améliorer votre lettre de motivation*,
- Et tout autre type de *courriers*.

Vous aurez une réponse précise, gratuite et strictement confidentielle. Rien à payer, Noëlle vous apporte son aide gratuitement.

Elle tient une permanence chaque 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 16 h à 18 h à la mairie depuis le 23 octobre 2014.

Pour la contacter directement :

06 62 39 88 98 - noelle.duguerny@wanadoo.fr

Son site : <http://motscroises-ecrivainpublic.jimdo.com/>

Les médaillés du travail

Quatre employés communaux à l'honneur et deux nouveaux agents

Par arrêté du 27 juin dernier, M. Le Préfet des Côtes d'Armor accordait à quatre de nos employés municipaux la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Madame Le Maire leur a remis leurs diplômes et médailles le mercredi 17 septembre dernier en présence de nombreux invités.

Médaille d'argent (pour 20 ans d'ancienneté)

Mme COCHET Marie-Thérèse, Adjoint Technique Territorial 2^e classe
M. Stéphane COMMEUREUC, Adjoint Technique Territorial 1^{re} classe

Médaille d'or (pour 35 années de service)

M. BRANDILY Michel, Brigadier Chef Principal
Mme HAMONET Sylviane, Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ere} classe



Également présents sur la photo deux nouveaux agents :

Camping la Hallerais : M. Vincent RICHARD, Adjoint Technique Territorial 2^e classe

Mairie : Mme Ivélina IVANOVA, Adjoint Administratif Territorial 2^e classe

Palmes académiques

Commandeur dans l'ordre des Palmes académiques par décret du 4 juillet 2014.

Madame Régine CHARDONNET, Directrice diocésaine de l'enseignement catholique des Côtes d'Armor, domiciliée 6 résidence du Moulin.

Noces d'Or

Le 11 octobre dernier ont été célébrées devant un parterre de parents et d'amis, les noces d'or de Simone et Gilbert Rolland. Heureux parents de 3 filles qui leur ont donné 7 petits-enfants, ils habitent depuis 40 ans à la Jossais. Mme Le Maire a conclu la cérémonie en donnant rendez-vous dans dix ans pour leurs noces de diamant à « ce couple sympathique, dynamique et actif ».



Notre doyenne **Victorine Coudray** n'est plus...



En raison des problèmes de santé de sa fille Simone, Victorine avait intégré il y a deux ans la maison de retraite « Ma Maison » à Dinan. Elle s'y est éteinte le 29 octobre dernier.

Victorine Lorre était née le 14

juin 1915. Elle parlait souvent de son enfance, de ses parents qui exploitaient « Mirette », la ferme du Bon Espoir, de ses frères et sœur Elie et Marie, de mademoiselle Berthe de « Neuville » qui enseignait le catéchisme, de l'école qu'elle regretta toute sa vie d'avoir quittée tôt pour aider ses parents et du bourg de sa jeunesse avec ses commerces, son cimetière autour de l'église, ses fêtes religieuses, ses

courses de vélos et ses régates.

Comme tout un chacun, Victorine connut des joies et des peines : son mariage avec Louis Coudray, originaire de Pleslin, le 14 février 1939; la naissance de ses trois enfants; la dure période de la guerre; la mort de sa petite Louise à 9 mois d'une broncho-pneumonie; le mariage de Simone avec Yves Prié ; le décès de son mari en 1971 ; la difficulté d'exploiter seule la ferme après le décès de son jeune fils Louis en 1975 ; la naissance de ses trois petits-enfants qu'elle eut le plaisir de voir grandir puisque Simone et Yves étaient venus habiter à Mirette et puis encore... le club des Anciens, les voyages (dont le plus marquant : le pèlerinage en Terre Sainte), le crochet, le tricot, les p'tits cafés avec les amis et voisins, le jardin (toujours) et... ultime bonheur : la naissance de ses trois arrière-petits-enfants.

Évoquer la vie de Victorine, c'est aussi prendre conscience qu'en un siècle, elle aura connu : quatre guerres, trois mairies et sept maires, quinze présidents de la République, l'électrification du bourg dans les années 30, le raccordement au réseau d'eau potable, l'instauration des congés payés, de la Sécurité Sociale, du congé maternité, des allocations familiales, la réduction du temps de travail, le suffrage universel et le droit de vote accordé aux femmes, droit si cher à Victorine qu'elle ne manqua jamais une élection.

Dans le bulletin municipal n° 32 de mars 2009, Mme Coudray et M. Douard, nés tous deux en 1915, nous avaient confié leurs souvenirs d'enfance. N'hésitez pas à relire cet article, à le faire lire à vos enfants ou à venir le consulter en mairie. Il illustre à merveille les transformations des modes de vie en un siècle.

La saison 2014 du *Camping de la Hallerais*



Nos hôtesse
peuvent avoir le
sourire : pour le
camping
international
de la Hallerais,
2014 restera un
grand cru.

Cet été Aurélie, la
régisseuse et Mathilde
son adjointe ont reçu le renfort de
Madeleine venue tout droit de Londres
pour un passage de quatre mois à Taden
avant de continuer son périple à Madrid.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le total
des nuitées sur les trois dernières
années : 29250 en 2012, 29325 en 2013 et
33160 en 2014. Les études faites montrent
que la pub du camping de Taden se fait
beaucoup par le bouche à oreille.

Dans un contexte économique
compliqué, le camping a su fidéliser sa
clientèle par une structure d'accueil
reconnue, dans un cadre oh combien
reposant. Outre nos amis britanniques
qui se taillent la part du lion, une
trentaine de nations différentes ont été
recensées cet été. Des touristes
d'horizons géographiques très différents
s'y sont croisés comme par exemple des
slovènes, tchèques, polonais,
américains, norvégiens, néo-zélandais,
estoniens, portugais sans oublier les
incontournables allemands, italiens,
hollandais etc. Ce sont les espagnols qui
enregistrent la plus forte progression.

La Hallerais en chiffres : sur
les 121 mobil-homes
appartenant à des
particuliers, 118 sont des
possessions britanniques !
Pour le reste, la commune
dispose de 9 mobil-homes,
10 chalets et 140
emplacements pour tentes,
caravanes et camping-cars.

A noter que bien que
pluvieux, le mois d'août à
toujours affiché complet.
L'ensoleillement des mois de
juin et septembre a été un
plus indéniable. Aussi
étrange que cela puisse
paraître, cette année, le
département le mieux
représenté a été les Côtes
d'Armor suivi du Loiret, du
Pas de Calais et de la Côte
d'Or. Il faut savoir que les
français ne représentent
qu'un tiers des campeurs.

Côté travaux importants, c'est
la réfection des tennis qui a
retenu notre attention cette
année. Pour la suite c'est
l'accès aux personnes à
mobilité réduite qui sera
amélioré. La rénovation de la
piscine, victime de sa vétusté,
devient également une priorité.



Le camping de la Hallerais est ouvert
du 15 mars au 15 novembre, ce qui lui
donne une des plus grandes amplitudes
d'ouverture en France.

Cérémonie du *11 novembre*



C'est devant de nombreuses
personnes, dont des enfants venus en
compagnie de leurs instituteurs, Jean-
Luc Joan et Estelle Guinard, que Taden
a rendu hommage cette année à ses
enfants morts pour la France.

Après dépose d'une gerbe de fleurs au
pied du monument aux morts, érigé en
1920 grâce à une souscription, le Maire
Evelyne Thoreux a lu le « message du
11 novembre 2014 » de M. Kader Arif,
Secrétaire d'État en charge des Anciens
Combattants et de la Mémoire.

À la litanie des noms inscrits sur le
monument, Evelyne Thoreux a préféré
la présentation de chacun des 51
Tadennais disparus lors de la Grande
guerre : la date de leur décès, leur âge,
le nom du village où ils habitaient et
leur situation familiale. Son objectif était
« d'humaniser cet instant » et de

montrer que, derrière
chaque nom inscrit
dans la pierre, était
une personne comme
tout un chacun,
souvent très jeune,
arrachée à sa famille par l'horreur de
la guerre.

Après ce moment émouvant, vécu dans
le plus grand silence, l'assistance a
entonné la Marseillaise en l'honneur
de ses morts.

La cérémonie s'est terminée, à l'abri de
la pluie, par un moment d'échanges
autour d'un verre de la fraternité.



Remboursement à la commune d'une créance - *Usine Relais Busnel*



Historique succinct de l'affaire « BUSNEL »

1981 / 1982, la commune de TADEN, représentée par Monsieur André GRIGNON, Maire, fait construire une usine relais sur une parcelle de la future zone artisanale des Alleux.

À compter du 20 décembre 1982 et jusqu'au 19 novembre 1985, la société BUSNEL spécialisée en couture et tricot loue le bâtiment à la commune de TADEN, propriétaire des locaux industriels.

La société BUSNEL achète le bâtiment à la commune **en 1986** ainsi que la parcelle jouxtant l'usine et s'engage à rembourser la collectivité pour un montant total de 608 561,00 € (3 991 897,00 Francs à l'époque).

En 1992, la commune est informée du redressement judiciaire de la société BUSNEL qui a interrompu les remboursements d'emprunt. Le montant de la créance non remboursée s'élève alors à la somme de 2 856 248,00 Francs (435 432,00 € actuels) définie comme suit :

- Perte sur créance non remboursée à la commune :

1 954 148,00 Francs,
soit 297 908,00 €

- Compensation légale refusée sur rachat usine :

902 100,00 Francs,
soit 137 524,00 €

Malgré de nombreuses démarches administratives et juridiques mises en œuvre pour récupérer ces sommes dans le cadre d'une compensation légale confirmée par le Trésorier Payeur Général des Côtes d'Armor, le tribunal de commerce d'Évry ne donne pas de suite favorable à la demande de la collectivité et de la trésorerie municipale (2001).

2014 - Les services des Impôts et de la Trésorerie nous informent de la procédure de liquidation judiciaire de la société BUSNEL et invite la commune à solliciter un remboursement de la créance non remboursée à la commune par la société.

En collaboration avec les services de la trésorerie de DINAN Ville et Banlieue, une demande avec pièces justificatives est adressée à Maître Florence TULIER de la SCP Patrice BRIGNIER, désignée en qualité de commissaire au plan et chargée de procéder à la répartition du solde disponible au profit des créanciers, après recouvrement des actifs de la société liquidée.

Le 19 mai 2014 - Heureuse information :

La clôture du dossier intitulé « TREVOIS / BUSNEL / BESSIN et SALMON / TREVOIS INTERNATIONAL / PARFUNS J.BUCY », étant réalisée (liquidation judiciaire), l'administrateur judiciaire nous a informé du versement d'une somme de 435 432,00 €, correspondant au montant des créances non remboursées par BUSNEL SA et au coût de rachat de l'usine par la commune de TADEN.

Entre temps et suite au rachat par la commune de l'usine, des travaux de réorganisation de celle-ci ont été réalisés en 1997 et des travaux d'extension effectués en 2000 ;

Des entreprises diverses ont loué les divers locaux alors mis à disposition et ont permis à la commune de percevoir des recettes conséquentes ;

En 2010, la commune de TADEN cède à la nouvelle société « La CICA » l'ensemble du bâtiment pour un prix de 320 000 €. L'estimation financière de l'immeuble par les services fiscaux de France Domaine étant de 500 000 €, des travaux de remise aux normes du bâtiment (120 000 € - couverture, 60 000 € - chaudière), normalement à la charge de la commune sont déduits du prix d'achat par la CICA et pris en charge par cette dernière.

Compte tenu de toutes ces péripéties, transactions, procédures juridiques et administratives, et du point final apporté à ce dossier « Usine relais BUSNEL – CICA des ALLEUX », création de l'usine relais BUSNEL, défaillance financière de la société, rachat du bâtiment par la collectivité, réalisation des travaux de restructuration de l'usine pour location à entreprises, et ENFIN récupération récente par la commune de la créance non remboursée par SA BUSNEL,

Le bilan financier global présente un excédent budgétaire de 1 270 432 € répartis comme suit :

-Bilan financier des exercices budgétaires de 1983 à 2010 :
515 000 €

-Vente du bâtiment à « SCI LA CICA » :
320 000 €

- Récupération de créance BUSNEL (compensation légale):
435 432 €

Cette dernière somme n'est pas « tombée du ciel » mais est le simple fait d'un remboursement justifié à la commune de TADEN. La demande de compensation légale effectuée entre 1997 & 2001 ayant été refusée par le tribunal de commerce d'Évry, compte

tenu du simple redressement judiciaire de la société BUSNEL.

Un grand merci à la participation sérieuse et efficace des services de la Trésorerie de DINAN Ville et Banlieue dans ce dossier, et en particulier à Monsieur Yves DUPONT, Trésorier Principal, qui a été à l'initiative de la mise en œuvre des diverses opérations juridiques qui ont, après plusieurs années, porté leurs fruits par le remboursement à la commune de TADEN de la coquette somme de 435 432 €.

Et merci à Loïc pour sa ténacité.

Ils en ont rêvé. Ils le font... Un voyage en famille en Atlantique Nord

Eric Roué, son épouse Chanig et leurs trois garçons, Maël, Tanguy et Pierre, âgés respectivement de 8, 4 et 2 ans sont bien connus au bourg de Taden, où ils résident et dans les écoles, où sont scolarisés les deux grands. En juillet dernier, ils ont largué les amarres pour concrétiser leur rêve : faire un voyage en Atlantique Nord à bord de leur bateau, un sun fizz de 12 m de long, rebaptisé « anao », « harmonie » en breton.

En attendant leur retour prévu en juillet 2015, faites comme les élèves des écoles de Taden et Trélat, suivez les sur leur blog <https://anao2014.wordpress.com/>

Maël communique par messages postés sur le blog avec Jean-Luc Joan, directeur de l'école des Forges, ce qui permet à ce dernier d'illustrer son cours de géo. Ses élèves ont tous adressé un post à Maël, où se mêlent questions sur le voilier, sur ce qu'il est amené à visiter, s'il a eu la chance de voir des dauphins, baleines ou requins, s'il regarde les étoiles le soir et s'il fait des devoirs...

N'hésitez pas, envoyez leur un petit mot d'encouragement...



Agenda de l'année 2015



Janvier

- 7** VŒUX DU MAIRE
Municipalité . Mairie
Janv
- 13** AG et GALETTE DES ROIS
Club de l'Amitié. 14h Salle MTL
Janv
- 14** GALETTE DES ROIS
Entrez dans la danse. Salle MTL
Janv
- 19** BELOTE
Club de l'Amitié .
Salle MTL
Janv
- 25** GALETTE DES ROIS
Club de football. Salle MTL
Janv



Février

- 8** THE DANSANT
Club de l'Amitié. Salle MTL
Fev
- 14** CONCOURS D'ALUETTE
Club de l'Amitié. Salle Neuville
Fev
- 27** POTÉE
Club de l'Amitié. Salle Neuville
Fev
- 28** COUSCOUS
Club de football. Salle MTL
Fev



Mars

- 7** REPAS
Amicale des Chasseurs. Salle MTL
Mars
- 15** THE DANSANT
Club de l'Amitié. Salle MTL
Mars
- 18** REPAS CARNAVAL
Entrez dans la danse. Salle MTL
Mars
- 21** COUSCOUS
Club de l'Amitié. Salle MTL
Mars
- 22** ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES.
Mairie et Salle Frémur
Mars
- 26** CONCOURS
Association de pétanque.
Salle Neuville
Mars
- 29** ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES.
Mairie et Salle Frémur
Mars



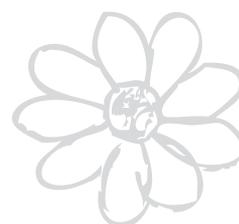
Avril

- 19** PÊCHERIE
Club de football. Étang de Trélat
Avril
- 21** LOTO
Club de l'Amitié. Salle Neuville
Avril
- 30** CONCOURS
Association de pétanque.
Salle Neuville
Avril



Mai

- 10** FOIRE À TOUT
PARKING INTERMARCHÉ
Taden Animations
Mai
- 17** TRIATHLON
CEPS Dinan Armor. Manoir
Salle du Courtil
Mai
- 28** CONCOURS
Association de pétanque.
Salle Neuville
Mai



- 29** TOURNOI VÉTÉRANS
Club de football
Trélat
Mai
- 30** TOURNOI JEUNES
Club de football
Trélat
Mai



Juin



07 PÊCHERIE
Amicale des chasseurs.
Étang de Trélat
Juin

13 FÊTE DE LA ST-JEAN
Taden Animations. Manoir
Juin

23 LOTO
Club de l'amitié. Salle Neuville
Juin

25 CONCOURS
Association de pétanque.
Salle Neuville
Juin

27 KERMESSE
Amicale laïque. Ecole de Trélat
Juin

28 REPAS FIN D'ANNÉE
Entrez dans la danse. Salle MTL
Juin

Octobre



18 REPAS CCAS
Mairie. Salle MTL
Oct

24 CHOUCROUTE
Club de l'Amitié. Salle MTL
Oct



Juillet / Août



3 BARBECUE
Amicale Laïque.
Ecole Taden
Juil



5 VIDE GRENIER
Taden Animations.
Manoir
Juil

23 VIDE GRENIER
Taden Animations.
Manoir
Août



Septembre



2 GRILLADES
Club de l'Amitié.
Salle Neuville
Sept

10 CONCOURS
Association de pétanque.
Salle Neuville
Sept

27 THE DANSANT
Club de l'Amitié.
Salle MTL
Sept

29 LOTO
Club de l'Amitié.
Salle Neuville
Sept



Novembre



14 REPASTRIATHLON
CEPS Dinan Armor. Salle MTL
Nov

18 COUSCOUS
Entrez dans la danse. Salle MTL
Nov

21 CONCOURS D'ALUETTE
Club de l'Amitié. Salle Neuville
Nov

21 REPAS
Club de plongée. Salle MTL
Nov

28 REPAS
Vélo Club Dinannais. Salle MTL
Nov

30 BELOTE
Club de l'Amitié. Salle MTL
Nov

Décembre



N'oubliez pas le concours
des maisons illuminées*

11 ARBRE DE NOEL
Amicale Laïque.
Salle MTL
Déc

12 REPAS DE NOEL
Club de l'Amitié.
Salle MTL
Déc

13 MARCHÉ DE NOEL
Taden Animations.
Manoir
Déc

27 THE DANSANT
Club de l'Amitié.
Salle MTL
Déc



*Voir 4^e de couverture

La *bibliothèque municipale* se déplace ...



Le « Jardin d'enfants » de Dinan Communauté va prendre, prochainement, possession de ses nouveaux locaux, au 23 rue Guérault.

Ce déménagement fait suite à l'obtention d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de Taden bourg et par conséquent à la restructuration de celle-ci.

La bibliothèque municipale « André Grignon » s'est donc installée au 1 bis place de l'Église, après quelques travaux pour mise aux normes de

sécurité et d'accessibilité.

Après quinze jours nécessaires au déménagement, mise en place des rayonnages et rangement des livres, c'est le 8 Août que cette nouvelle bibliothèque a réouvert ses portes.

Au rez-de-chaussée, une salle est réservée aux livres et BD enfants pour les 2 à 10 ans et une autre salle est réservée aux romans, documentaires et BD adultes. Pour l'instant, l'étage est destiné aux archives.

C'est autour de Madame Thoreux, maire de Taden, de Madame Grignon, de Mesdames les anciennes et nouvelles bénévoles, du personnel communal impliqué dans le déménagement des livres et de membres du Conseil Municipal, qu'a eu lieu l'inauguration.

La création d'une porte donnant sur la cour du Manoir a été réalisée récemment permettant ainsi un accès (accessible aux personnes à mobilité réduite) et un stationnement plus aisés.

Les horaires restent inchangés.

Lundi :	16h	18h
Mercredi :	16h	18h
Samedi :	10h	11h30

Cotisation annuelle : 10 € par famille

Financement :

- Frais d'acquisition du bâtiment : 130 000 €
- Accès cours du Manoir, terrassement, maçonnerie, menuiserie : 5615 €
- Renforcement plancher, électricité, peinture ignifuge : 8526 €
- Mobilier de rangement : 4845 €

Total :	148 986 €
---------	-----------



Hommage à un ancien de la 2^e DB



Le mercredi 10 septembre, au cimetière de Taden, a eu lieu une émouvante cérémonie en hommage à Robert Pacé, décédé il y a 30 ans.

À l'appel du Général de Gaulle, Robert Pacé quitte son Saint-Malo natal et la France sur un « rafiote de pêche » et s'engage dans les Forces Françaises Libres à Londres en juillet 1940. Classé au Régiment des Tirailleurs Sénégalais du Tchad, il participe aux campagnes de guerre menées au Tibesti (Tchad) et en Libye dans la colonne Leclerc puis en Tripolitaine et Tunisie dans la force Leclerc. Affecté à la 1^{re} Compagnie d'Accompagnement du 1^{er} bataillon de Marche du Tchad dans la 2^e DB, Robert Pacé s'associe aux combats menés en Normandie. Suivront la libération de Paris puis les campagnes d'Alsace et d'Allemagne.



À gauche, les mains croisées, Jacques Le Gall, président de l'association des Amis et Anciens de la France Libre ; commandant du sous-marin « La Minerve » à l'âge de 23 ans. Debout, face à la tombe : le délégué de la 2^e DB pour toute la Bretagne.

La famille Deloc :
les origines tadennaises de Robert Pacé.

Philibert Deloc, le grand-père de Robert Pacé était charpentier au bourg de Taden. De son mariage avec Victorine Henry, il eut quatre enfants.

- Joséphine née en 1885 épousa en 1909 Charles Coffre. Ils eurent trois enfants : Charles, Marie et Simonne. Charles Coffre mourut le 5 juillet 1915 sur le champ de bataille dans le Pas de Calais. En 1922, Joséphine se remaria avec Alphonse Bézard. Alphonse, Paulette et Jean Bézard naquirent de ce second mariage.

- Marie, née en 1888, épousa en 1912 Henry Pacé dont elle eut trois enfants : Alexandre, né à Taden et mort à l'âge de 4 ans, Robert et Bernard nés à Saint-Malo.

- Alexandre né en 1891 (sans postérité).

- Elisa née en 1894. Épouse de François Grabot, elle décéda en 1928. Son époux se remaria en 1930 avec Léonie Réalland.

Si Robert Pacé ne connut jamais son grand-père décédé en 1909, il vint souvent rendre visite à sa grand-mère Victorine (décédée en 1950) et à sa tante Joséphine qui habita longtemps Impasse des grèves.

Merci infiniment à M. André Pacé pour son aide et le prêt de documents.

Evelyne Thoreux



Victorine Deloc à gauche et à droite Marie Deloc sa fille, mère de Robert Pacé, décédée avec son époux en juillet 1944, lors du bombardement allié du quartier de la gare à Saint Malo.

Les enfants : au 1^{er} rang Paulette, Jean et Alphonse Bézard, les cousins. Au second rang : à gauche Robert Pacé, son frère Bernard à droite et au centre Francis Grabot, fils de la tante Elisa.

Photo datée probablement de 1932.

Saison culturelle : Au théâtre ce soir !



De nombreux spectacles au Théâtre des Jacobins de Dinan et près de chez vous pour de beaux moments de découverte et de partage autour de la danse, du théâtre, de l'humour, de la musique, du cirque...

Quelques dates extraites du programme :

Mercredi 3 décembre / 20h30

Théâtre des Jacobins / Dinan

Théâtre



@Xavier Cantat

Ah ! Le grand homme

De Pierre et Simon Pradinas

Ah ! Le grand homme est une farce où apparaissent des individus déraisonnables, excessifs et touchants... Laissez vous embarquer dans le tourbillon de cette comédie débridée et attachante.

Tarifs : 25 € / 20 €

Vendredi 30 janvier / 20h30

Théâtre des Jacobins / Dinan



Théâtre d'ombres d'Indonésie

Le Mahâbhârata

Cie Jeux de Vilains

C'est à la découverte du Mahâbhârata, texte né il y a 2000 ans en Indonésie, que vous convie ce spectacle. Il vous emportera dans une épopée féerique et musicale.

Tarifs : 19 € / 15 €

Vendredi 6 février / 20h30

Salle Clément Ader / Trélivan

Théâtre



@Guy Delahaye

L'intervention

De Victor Hugo

La pièce s'ouvre sur une scène de jalousie mutuelle pour nous conter une fable à la fois cruelle et pétillante qui surprendra le spectateur par la modernité du propos.

Tarifs : 14 € / 11 €

Mercredi 25 février / 20h30

Salle Némée / Dinan

Chanson française



@Julien Mignot

Grand Corps Malade

Funambule

Grand Corps Malade slame en toute musicalité. Il signe des textes poignants au phrasé ciselé, le tout sur des mélodies harmonieuses. En concert, il affirme sa personnalité résolument tournée vers les autres.

Tarifs : 25 € / 20 €

Mercredi 29 avril / 20h30

Théâtre des Jacobins / Dinan

Théâtre



@Bernard Richebe

Ring

De Léonore Confino

Au fil du spectacle, les comédiens qui incarnent une dizaine de personnages, jouent de leur corps dans des chorégraphies d'amour et de haine. Ils sont percutants et leur duo de choc laisse le public KO.

Tarifs : 19 € / 15 €

Judi 4 juin / 19h30

Vendredi 5 juin / 19h30

Samedi 6 juin / 19h30

Chapiteau derrière la mairie / La Vicomté-sur-Rance

Repas Circassien



@Milan Szypura

Le Repas

Collectif Cheptel Aleikoum

Savourez l'atmosphère d'un cabaret participatif sublimé par la présence des artistes qui, pour pimenter votre plat, descendent sur cordes lisses, font des pirouettes pour surveiller les cuissons ou jonglent avec les louches.

Tarifs : 19 € / 15 €

Toute la programmation sur www.dinancommunaute.fr/saisonnaculturelle

Billetterie : Théâtre des Jacobins
Rue de l'horloge – Dinan - Tél. 02 96 87 03 11

Rencontre avec les associations et préparation de l'agenda des manifestations

À l'occasion de la réunion qui s'est déroulée le jeudi 2 octobre à la salle d'honneur de la mairie, nous avons fait connaissance avec les présidents et les représentants des associations communales.

Jessy Lecuyer, l'animateur sportif qui est également chargé des T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires), a proposé aux personnes présentes de participer à la mise en place de nouveaux ateliers.

14 associations étaient représentées. Ce fut une soirée d'échanges sur leurs activités respectives et sur les animations prévues pour l'année 2015.

La commune se voit dotée d'un agenda riche en animations à venir...

La soirée s'est terminée par des échanges fraternels autour du verre de l'amitié.



Entrez dans la danse a repris ses activités



L'association Entrez dans la danse qui regroupe de plus en plus de membres, a repris ses activités le mercredi 10 septembre à la Maison du Temps Libre.

Les Musiciens Gaston et Alain, font danser les partenaires, sur des

musiques de danses de salon et en ligne, chaque mercredi de 17h à 19h30, dans une ambiance très chaleureuse.

Les débutants y sont les bienvenus, ils seront initiés aux différents pas de danse par les autres membres du groupe.

Infos :

Dans le cadre de la mise en place des T.A.P (temps d'activités périscolaires), l'association va donner de son temps et participer au projet, le jeudi de 15h15 à 16h45 pour les enfants du cycle 3 de l'école des Forges à Trélat.

Cotisation annuelle :

Elle est de 40 euros pour une personne seule et 70 euros pour un couple.

Les premières séances d'essai sont gratuites.

Contact :

Claude Lallart (président)
au 06 67 30 92 04.

Avec ses 265 adhérents, *le club de l'amitié* ne connaît pas la crise

La présidente Agnès Rolland, dresse le bilan d'une année positive.

Comment se porte votre association ?

« Nous avons 265 adhérents, c'est donc un beau succès pour l'association. Elle se porte très bien. »

À qui votre association est-elle ouverte ?

« A tout le monde. Nous avons des adhérents des communes voisines. Il n'y a pas de critère d'âge. »

Quelles sont les activités qui rythment les journées de votre association ?

« Tous les mardis il y a les jeux de cartes et autres jeux de société, tels que belote, aluette, triomino, rumikub, scrabble, tarot, etc... et le 1^{er} mardi de chaque mois, nous organisons une

marche, où il règne une excellente ambiance.

Pour vous donner quelques exemples, le 3 septembre dernier, nous avons notre journée grillades avec 80 personnes, puis le 21 le thé dansant et le 30 c'était le loto : animations qui remportent toujours un vif succès auprès des adhérents.

Le 25 octobre a eu lieu notre traditionnelle choucroute et le 22 novembre, ce sera un concours d'aluette, le 1^{er} décembre le concours de belote.

Nous avons également prévu de faire une escapade à Bordeaux avec un groupe de 50 personnes pour 2 jours, avec au programme, une croisière sur la Garonne, puis la visite de la ville avec

passage obligé au Marché de Noël. Nous terminerons cette excursion par un déjeuner spectacle dans un cabaret.

Nous préparons déjà notre repas de Noël du 13 décembre et nous terminerons cette année par un thé dansant le 28 décembre.

Comme vous pouvez voir, nous sommes tous très actifs. »

Quand est prévue votre prochaine assemblée Générale ?

« Le mardi 13 janvier 2015 à la salle MTL de Trélat.

Je tiens à préciser que nous accueillons toutes les personnes désireuses de rejoindre notre association avec grand plaisir. »



Association tadennaise de *Pétanque*

Siège : Salle Neuville

Entraînements : tous les mardis, jeudis et samedis, à 14h sur le terrain de la salle Neuville

Concours Inter-Club : le dernier jeudi des mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2015

Concours externe en Juin et Septembre 2015 : Lanvallay, Lancieux, Surzur

Assemblée Générale le 08 janvier 2015.



Le club de Football se porte bien



Chaque saison l'effectif de l'école de Football de l'ALSS TRELAT TADEN progresse en quantité, en qualité et en résultats.

C'est avec plus de 80 enfants de 5 à 13 ans sur un effectif de 160 licenciés, soit 2 équipes de 6/7 ans, 2 de 8/9 ans, 1 de 10/11 ans, et 2 de 12/13 ans, encadrées par une vingtaine de bénévoles dont 4 nouveaux arrivants cette saison, et domiciliés à Taden.

Tous ces jeunes foteux participent à différents plateaux et tournois dans les communes environnantes.

Une nouvelle équipe de 14/15 ans, invaincue à ce jour, a été constituée. Elle est encadrée par l'entraîneur du senior assisté de Loïc GILLARD et de Jean-Claude TREMAUDAN.

En ce qui concerne les seniors, l'équipe fanion, également invaincue à ce jour en championnat de division 2, est entraînée par Karim DAHMANI (joueur/entraîneur) nouvellement arrivé au club avec 4 autres joueurs, assisté de Thierry CLECH avec pour but la montée en division supérieure! Espérons que cette saison soit la bonne ?

Ce groupe senior démontre un esprit et des qualités qui permettent d'espérer la concrétisation de l'objectif visé mais non atteint depuis quelques saisons.

Henri MARTINS coache l'équipe réserve évoluant en division 3 mais un manque d'effectif en ce début de saison empêche les résultats attendus.

N'oublions pas **notre équipe loisirs** évoluant le vendredi soir à Trélat avec un effectif de 18 joueurs âgés de 40 à 56 ans et encadrée par Norbert LEBRET et Nicolas COUEDOU. Un grand merci à Loïc MENARD qui a passé la main après de nombreuses années à la tête des vétérans.

Les satisfactions s'enchaînent avec l'arrivée de **nouveaux sponsors** qui permettent à nos joueurs et dirigeants de représenter l'ALSS TRELAT-TADEN, tout de vert vêtus et mettent en évidence ces donateurs.

En effet THEBAULT ENROBES (entreprise située sur la commune) a offert un jeu maillots et shorts aux 12/13 ans, tandis que le centre de loisirs de Taden À L'ABORD'AGES vient d'équiper nos 10/11 ans et nos 8/9 ans. Soulignons une autre participation de l'ABORD'AGES à notre école de foot par le prêt d'un minibus les mercredis, nous permettant de prendre quelques enfants des centres de loisirs de QUÉVERT et TADEN, afin de pratiquer leur sport favori.

Les magasins INTERMARCHÉ et BRICOMARCHÉ ont participé à l'acquisition de survêtements pour les joueurs seniors.

La mairie de TADEN, de son côté, apporte sa contribution à notre réussite avec des nouveaux vestiaires, aux normes en vigueur, des terrains rénovés et un mur de frappe.

Alors que tant de petits clubs peinent à subsister par manque de moyens et surtout de bénévoles encadrants, pour notre club l'avenir semble assuré !

Merci à tous.

GEORGES

Les manifestations prévus en 2015 :

- **Galettes des rois** :
Dimanche 25 janvier.
- **Couscous** :
Samedi 28 février.
- **Pêcherie avec poulets grillés** :
Dimanche 19 avril.
- **Assemblée générale** :
Dimanche 17 mai.
- **Tournoi vétérans**
vendredi 29 mai
- **Tournoi jeunes** :
samedi 30 mai.

La vie de nos ÉCOLES

Avec la réforme des rythmes scolaires, de nombreux changements s'annonçaient pour cette rentrée 2014/2015 : école le mercredi matin, mise en place des T.A.P – Temps d'Activités Périscolaires – et plus particulièrement pour notre commune : l'ouverture d'une 3^e classe à l'École Maternelle.

L'organisation s'est faite dans de très bonnes conditions et les 170 élèves de nos deux écoles ont pu être accueillis comme il se doit par les enseignants et le personnel communal.

Une ouverture de classe attendue

Les deux écoles de Taden connaissent depuis quelques années une hausse d'effectifs régulière. Depuis plus d'une année, les parents d'élèves et les enseignants réclamaient vivement la création d'un poste à temps complet. Dès notre arrivée, nous avons soutenu cette demande et l'ouverture d'une troisième classe à l'école maternelle du Moulin a été acceptée en commission départementale à la D.D.E.N. des Côtes d'Armor en Avril dernier.

Le rapatriement de tous les élèves de grande section a ainsi pu se faire à l'École du Moulin qui est particulièrement adaptée pour les enfants en section maternelle. L'École des Forges regroupe les niveaux du CP au CM2.

Ainsi l'ouverture de cette troisième classe a permis la réorganisation des deux écoles en respectant leur spécificité pour le plus grand confort des élèves et des équipes pédagogiques.

Les nouveautés à l'École du Moulin

Désormais, l'école maternelle du Moulin compte trois classes pour un effectif de 75 élèves.

Mme Aude RIOU est la nouvelle enseignante de l'École, nommée suite à l'ouverture de la troisième classe. Elle accueille 23 élèves en Petite Section, et est secondée par Sylvie BLAIN, Atsem.

Mme Caroline CUVELIER s'occupe des 26 élèves de Moyenne Section. Elle est accompagnée dans sa tâche par Emilie CHARPIOT, Atsem.

Enfin, Mme LE POLODEC, Directrice de l'École Maternelle, est en charge des 26 élèves de Grande Section, et est secondée par Sylvaine DAVY – Atsem – qui était en poste précédemment à l'école des Forges.

Pour permettre l'accueil de tous les enfants, et grâce à l'ingéniosité de l'un de nos agents techniques M. Gérald Bouget, une classe et un dortoir ont été aménagés dans l'actuelle salle de motricité de l'école. Cette situation est temporaire, les élèves et enseignants retrouveront leur salle de classe au moment du transfert du Jardin d'Enfants de Dinan Communauté en Décembre prochain.

Pour améliorer la prise en charge des

enfants au moment du passage aux toilettes, un réaménagement de l'espace WC a été réfléchi et les travaux ont pu être effectués durant l'été (cf. l'article de Mr Jean-Jacques Moisan – Adjoint aux Travaux – à ce sujet). Les enseignantes et les Atsem sont particulièrement satisfaites de cette nouveauté qui améliore considérablement leur tâche au quotidien.

Par ailleurs, compte-tenu des effectifs, une réorganisation du service de cantine a été nécessaire. Depuis la rentrée scolaire, il y a donc désormais deux

services à l'école Maternelle. Les Petites et Moyennes Section déjeunent de 12h à 12h40, puis elles sont prises en charge par leurs ATSEM respectives pour la sieste. Pendant ce temps, les élèves de Grande Section jouent dans la cour sous la surveillance de Sylvaine DAVY, leur ATSEM, et se rendent au service de la cantine de 12h40 à 13h20. M. Christophe NEVEU, cuisinier, accueille les enfants pour ce temps de repas avec trois autres agents : Valérie ADAM, Pierrette GILLARD et Anita FAVREL qui est venue renforcer l'équipe cette année.



L'École des Forges

À la rentrée scolaire, L'école des Forges compte quatre classes pour un effectif de 95 élèves.

Mme Chloé CHEVRY accueille 18 élèves en CP.

Mme Isabelle QUEROT compte 23 élèves en CE1.

M. Jean-Luc JOAN, Directeur de l'École, et Mme Estelle GUINARD se répartissent les élèves des trois autres niveaux : 27 élèves de CE2/CM1 pour M. JOAN, et 27 élèves de CM1/CM2 pour Mme GUINARD.

Mme Tiphaine ROPARS intervient le lundi pour la journée de décharge de direction de M. JOAN, et le mardi pour

la journée de remplacement de Mme QUEROT. Comme l'an passé, Mme Frédérique PLEVERT intervient sur un poste d'E.V.S. dans la classe de M. JOAN.

Tout comme les années précédentes, l'équipe enseignante de l'École des Forges s'investit pour que les élèves bénéficient de projets intéressants : EPS avec l'intervention d'un animateur sportif de Dinan Communauté, piscine, rallye-



lecture, musique avec l'intervention du Kiosque etc... Des sorties pédagogiques sont également à l'étude.

L'École le mercredi

La semaine des quatre jours et demi est donc effective depuis le 2 Septembre 2014. Les élèves sont en cours le mercredi matin de 9h à 12h. La municipalité a ouvert la garderie dans chaque école, le matin de 7h30 à 9h et le midi de 12h à 13h. Il n'y a pas de service de cantine ce jour-là.

Pour assurer le transport des enfants qui sont inscrits à l'ALSH « A l'Abord'âges » le mercredi après-midi, la municipalité a organisé en concertation avec l'ALSH d'une part et le Conseil Général d'autre part le transfert des enfants.

Les enfants de l'École Maternelle sont pris en charge à 12h par les navettes du centre aéré. Les enfants de l'École des Forges prennent le bus scolaire et un arrêt a été validé par le Conseil Général près du centre « A l'Abord'âges ».



LES T.A.P. : Temps d'Activités Péri-scolaires

mardis et jeudis pour les classes de CE2 / CM1 et CM2 sur les mêmes horaires. Ainsi, quatre animateurs de « l'Abord'âges » sont présents chaque jour à l'école et prennent en charge les enfants par groupe d'activités.

Toute cette organisation est coordonnée par Jessy Lecuyer (animateur sportif communal depuis 8 ans). Il fait le lien entre les animateurs de l'ALSH de TADEN (conventionnée pour les T.A.P.), la municipalité (gestionnaire des temps d'activités), les parents et les équipes enseignantes.

Jessy Lecuyer gère les inscriptions des enfants et rencontre les animateurs fréquemment pour l'organisation des plannings. Trois grands domaines sont

proposés : activités sportives, activités manuelles, activités culturelles. Dans un premier temps, les enfants découvrent ces trois types d'activités puis ils choisissent pour un cycle de 2 semaines, et ainsi de suite.

Au terme des premières semaines de classes, le premier bilan est positif. La participation des enfants est quasi-totale (98 % des effectifs) et la collaboration avec la Scop « A l'Abord'âges » est particulièrement satisfaisante.

En accord avec la municipalité, Jessy Lecuyer continue de travailler à l'amélioration de la prise en charge des enfants et nourrit le projet d'ouvrir les T.A.P. aux bénévoles des associations ainsi qu'aux parents qui désirent participer aux activités bénévolement.

Dès la semaine de la rentrée, les T.A.P. ont été mis en place dans chaque école.

À l'École du Moulin, les T.A.P. ont lieu les lundis et vendredis de 15h30 à 16h30. Trois animateurs et les trois Atsem assurent les activités pour les enfants.

À l'École des Forges, les T.A.P. ont lieu les lundis et vendredis pour les classes de CP et CE1 de 15h15 à 16h45 – et les

L'arbre de Noël

À la fin de l'année, tous les enfants des deux écoles pourront se retrouver pour le traditionnel Arbre de Noël proposé par l'Amicale Laïque. Ce sera le vendredi 12 décembre à la Maison du Temps Libre au Bourg de Trélat.



Tout roule pour l'imprimerie **Auclerc** !



1981 : dans la zone de Dinan Quévert, Thierry AUCLERC fonde l'entreprise d'imprimerie qui porte son nom.

2009 : Thierry fait valoir ses droits à la retraite. L'aventure ne s'arrête pas là et continue grâce à Véronique et Yves, ses deux enfants qui reprennent le flambeau après avoir été à la tête de Dinan Reprographie place Du Guesclin pendant une quinzaine d'années.

2014 : Déménagement de Quévert pour la zone de Cap Rance à Taden (près du Magasin Vert pour être précis). « On s'est déplacé de quelques centaines de mètres, mais ce sont plus de trente ans d'histoire qu'on a quand même déménagé » soulignent les jeunes chefs d'entreprise.

À Taden, sur un terrain de 1600m², un bâtiment de 250 m² aux normes BBC (basse consommation) a vu le jour pour

un investissement de 280 000 euros. Un cadre flambant neuf, il fallait bien ça pour développer les activités complémentaires que sont, l'imprimerie traditionnelle d'origine de Thierry AUCLERC et la reprographie des enfants. Avec ce déménagement, c'est l'accueil des clients et les conditions de travail qui ont été nettement améliorés. Surprenant, ici se côtoient deux mondes : celui des vieilles machines inusables et celui du monde du numérique connecté.

Chez AUCLERC, les rôles sont bien définis, Véronique après des études aux Beaux-Arts et une formation en PAO (publication assistée par ordinateur) s'occupe principalement de la création alors que Yves, lui, prend en charge la reprographie et la technique. La présence dans l'entreprise de deux salariés de longue date est une garantie du savoir-faire maison.

Ici, on répond à

tous les besoins de la simple photocopie jusqu'à mille exemplaires en reprographie et au-delà on passe en imprimerie. Outre les réalisations classiques comme les affiches, les flyers, les cartes de visites, les faire-part, le papier à lettres, les enveloppes, etc. On y trouve des particularités : AUCLERC est une des dernières entreprises à réaliser des carnets autocopiants et, selon Yves, « De plus en plus de gens écrivent leur mémoire sous forme de livres en une vingtaine d'exemplaires pour la famille ».

Véronique et Yves sont à votre service pour vos travaux du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.



ENVIRONNEMENT

Le *frelon* asiatique

Face à l'accélération de l'invasion du Pays de Rance par le frelon asiatique, prédateur pour les abeilles et dangereux pour les humains, Dinan Communauté a décidé de prendre financièrement en charge la destruction des nids sur les 26 communes de son territoire.

Si vous découvrez sur votre propriété ou dans la nature, un nid de frelons asiatiques, surtout n'y touchez pas et n'intervenez pas ! Venez nous le signaler en mairie.

Une demande de destruction, approuvée par Mme Le Maire, sera alors adressée à Dinan Communauté.

Attention : Seules les interventions commandées par l'intercommunalité seront prises en charge et il ne sera, en aucun cas, procédé au paiement d'une facture que pourrait présenter un

particulier ayant engagé seul des frais pour détruire un nid.

Merci d'avance pour votre vigilance.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Observation des *abeilles*

Depuis fin avril, la Maison de la Rance a mis en place dans sa muséographie une ruche vitrée pour une pleine observation des abeilles.

La Maison de la Rance – Maison Nature, qui a pour vocation de sensibiliser à l'environnement, connaît bien les abeilles et s'y intéresse de près.

Ainsi, depuis deux ans déjà, elle propose la découverte de l'apiculture à travers un rucher école. Pour ce faire, elle a implanté des ruches sur son terrain et mis en place des sessions d'apprentissage de l'apiculture de façon théorique puis pratique.

Bien plus, elle s'est désormais dotée d'une ruche vitrée dans son espace de découverte de la Vallée de la Rance. Celui-ci permet l'observation des abeilles en toute sécurité, pour le plus

grand bonheur des petits et des grands. C'est une autre façon de sensibiliser un plus grand nombre à ces insectes précieux.

À son installation, un essaim d'environ 40 000 abeilles composait cette ruche. Elles peuvent entrer et sortir par un tuyau en plexiglas relié au toit de bâtiment. Ainsi, elles ramènent du pollen dans la ruche pour nourrir les larves et du nectar pour fabriquer le miel.

N'hésitez pas à venir découvrir la ruche vitrée qui vous permettra d'observer toutes ses abeilles en action sans prendre le risque de vous faire piquer !

La Maison de la Rance
 Quai Talard – Port de Dinan/Lanvallay
 22100 LANVALLAY - Tel : 02 96 87 00 40
www.dinancommunaute.fr/
lamaisondelaranca



Ouverte l'hiver uniquement pendant les vacances scolaires du mardi au dimanche de 14h à 18h (fermée le 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier)

Réouverture le samedi 11 avril du mardi au dimanche de 14h à 18h.

Espèces invasives en Bretagne *

* à lire l'excellent ouvrage du même titre édité par la Région Bretagne et disponible à la bibliothèque de Taden.

« Notre région est riche d'un patrimoine naturel remarquable, qui cependant se voit fragilisé par l'introduction d'espèces exotiques. Une espèce invasive ou envahissante est une espèce introduite dans un milieu qui n'est pas son milieu d'origine et dont le développement va nuire aux espèces et à la biodiversité locales » y écrit Pierrick Massiot.

Parmi les nombreuses plantes citées à éviter et à remplacer par des espèces locales:

• La Renouée du Japon.



Originnaire des zones méridionales de l'Asie Orientale, elle a une croissance excessivement rapide (4 à 8 cm par jour) et est excessivement difficile à éliminer puisque son rhizome peut s'enfoncer jusqu'à 10 m de profondeur!

• L'Herbe de la pampa.



Originnaire d'Amérique du Sud, elle fut très à la mode dans les années 60 à 80. Ses graines peuvent être disséminées à plus de 25 km à la ronde.

• Le Buddleia ou Arbre à papillons



Originnaire de Chine, chaque arbuste peut produire jusqu'à 3 millions de graines, si petites et si légères que le vent ou les eaux courantes peuvent les disperser sur de longues distances.

• Le Laurier palme.



Originnaire d'Asie Mineure et d'Europe du Sud, il a été introduit dès le XVI^{ème} siècle pour sa valeur environnementale. Les oiseaux mangent ses graines qui se retrouvent dans leurs excréments. L'espèce peut alors se répandre hors des jardins, dont elle constitue souvent les haies, et en particulier dans les forêts où elle va atteindre une grande taille et gêner ainsi la croissance d'autres espèces.

Du verger à la cidrerie : entretien avec M. Jacques Baux



C'est l'automne, la saison où les arbres perdent leurs feuilles mais c'est aussi la période où l'on ramasse les pommes. Nous avons décidé d'aller interroger M. Jacques Baux, agriculteur au Coudray à Trélat, président du CIDREC (Comité Initiative Développement Recherche En Cidre) des Côtes d'Armor, syndicat de producteurs de pommes à cidre.

« Pouvez-vous chiffrer l'importance des vergers de pommiers en France, en Bretagne et localement ? »

Les 3 grandes régions productrices de pomme à cidre sont la Normandie (100 000 tonnes), la Bretagne (60 000 tonnes) et les pays de Loire (50 000 tonnes). Sur l'ensemble de la Bretagne, nous avons 2500 hectares de pommiers. Sur les Côtes d'Armor nous arrivons à 500 hectares. Pour l'ensemble des producteurs de la Coopérative de Pleudihen, les vergers font 400 hectares. Pour Trélat, où se trouve mon exploitation, j'ai 55 hectares de pommiers environ.

« Éclairiez nous sur les différentes familles de pommiers que vous cultivez ? »

Nous trouvons deux sortes de vergers de pommiers : le plus important, celui

des basses tiges qui comprend 55 hectares et celui des hautes tiges, de 4 hectares.

1 hectare de basses tiges comprend 550 à 800 pommiers plus petits avec une distance entre les rangs de 5 à 6 mètres. On essaye de conduire leur taille en forme de sapin pour amener le plus de lumière possible pour avoir de plus beaux fruits. Les basses tiges se récoltent mécaniquement en ramassant les fruits tombés et en passant 4 à 5 fois. On récolte une cinquantaine de kilos de pomme par arbre.

Ces vergers commencent à produire à partir de 5 ans.

1 hectare de hautes tiges comprend 200 pieds. Ce sont des pommiers à système racinaire

puissant issu d'un semis de pépin (Bittenfelder), greffé en pied pour obtenir un fût droit et ensuite greffé à 1,80 m pour obtenir la variété choisie. Ces arbres produisent 150 kilos de pommes mais seulement au bout de 8 à 10 ans.

Nous nous adressons à M. Biche, technicien arboricole à la chambre d'agriculture, mis à disposition du CIDREC (Comité Initiative Développement Recherche En Cidre). Il contribue au développement et à la bonne gestion des vergers des adhérents du CIDREC. Il est basé à Taden, zone des Alleux.

« Pouvez-vous nous indiquer les changements survenus dans la plantation des vergers de pommes à cidre dans les cinquante dernières années et la destination du cidre ? »

M. Biche : « Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, en Bretagne et donc à Trélat, nous n'avions presque exclusivement que des vergers de pommiers hautes tiges. Avec ces pommes, les agriculteurs et les cidriers confectionnaient du cidre qu'ils

revendaient aux cafetiers et aux armateurs. Ces derniers faisaient embarquer les barriques sur leurs navires et le breuvage désaltérait les marins. C'était une boisson hygiénique qui se conservait bien et longtemps.

Aujourd'hui, la culture des pommiers se fait essentiellement à partir des arbres à basses tiges et les principaux producteurs de cidre, comme la Coopérative de Pleudihen, sont beaucoup moins nombreux et ils se sont diversifiés : ils produisent aussi du jus de pomme et des cidres blancs, rosés. Ils ont multiplié les conditionnements : les canettes, la pression, la bouteille d'un litre, d'un litre et demie en PET (1*) avec la bouteille champenoise de soixante-quinze centilitres.

« Quels sont les rendements des vergers et que donne une tonne de pommes ? »

Jacques Baux : « 1 hectare de verger donne 30 tonnes de pommes. J'ai 25 hectares qui produisent 650 tonnes. Il faut savoir que la production est importante 1 année sur 2. Une tonne de fruits donne 700 litres de cidre ou de jus de pomme.

Nous sommes venus avec les enfants de l'école de Trélat en mars 2004 voir la greffe des différentes variétés plantées de la vallée de la Rance du verger conservatoire d'un hectare que Jacques avait planté en 2003 avec les bénévoles des Mordus de la Pomme et de M. Dominique Biche. Qu'est-il devenu ?

Jacques Baux : « En décembre 2003, nous avons planté 2 pieds des 131 variétés caractéristiques des pommiers à cidre de la vallée de la Rance (hautes tiges) pour les sauvegarder. En mars 2004, nous les avons greffés. C'est à cette occasion d'ailleurs que les élèves de l'école de Trélat sont venus sur l'exploitation. Nous avons commencé à récolter en petites quantités en 2009. La production est devenue significative en 2011 pour donner à plein en 2013. Ce verger sert aux professionnels intéressés par telle ou telle variété. M. Biche leur fait des greffons qu'ils peuvent utiliser ensuite pour obtenir ces nouvelles espèces de pommes. »



« M. Biche, nous savons que vous avez été avec Jacques Baux à l'initiative de la construction d'une station météo à Trélat. Pouvez-vous nous en rapporter les bénéfices ? »



Une station météo automatique a été construite dans les vergers de Jacques à Trélat. Elle calcule la température, l'hygrométrie, la pluviométrie, la durée d'humectation (nombre de minutes pendant lesquelles le feuillage est humide), la vitesse du vent et la radiation solaire. Tous ces paramètres sont intégrés dans un logiciel qui nous sert à gérer la tavelure (champignon qui se trouve à l'état naturel sur les

pommier). Si nous avons une contamination de ce champignon avec les conditions qui le favorisent, nous intervenons. Les données de cette station nous permettent aussi de lutter contre le Carpocapse (ver de la pomme). Si les conditions sont favorables à la propagation de ce nuisible, nous intervenons aussi. Nous travaillons aussi avec ces merveilleux auxiliaires que sont les mésanges (elles mangent énormément de larves de Carpocapse) et les abeilles (qui pollinisent nos pommiers).

Nous vous demandons à tous les deux « La production de cidre et de jus de pomme a-t-elle de l'avenir ? »

Jacques Baux et Dominique Biche : « Aujourd'hui, même si nos concitoyens ne consomment plus de la même façon, avec les nouveaux produits cités précédemment nous augmentons notre production. Ce sont aussi des produits emblématiques qui accompagnent la gastronomie bretonne (2*) : quand nous rentrons dans une crêperie, nous demandons du cidre ou du jus de pomme.

Et avec ces produits de Bretagne nous favorisons l'emploi : d'abord par la création de vergers avec une forte diversité des variétés et une agriculture qui devient de plus en plus respectueuse de l'environnement et durable, dans le transport avec des circuits courts, avec l'élaboration des

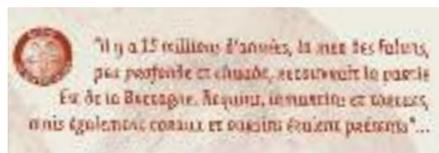
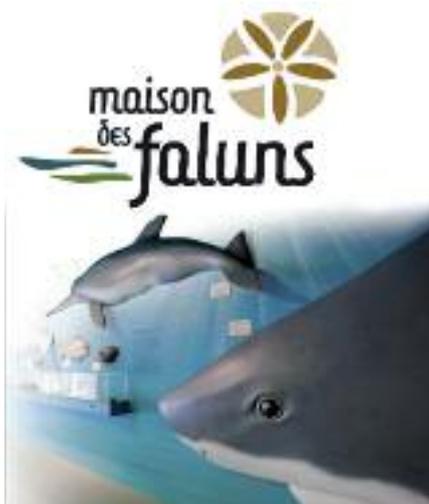
produits en entreprise comme Val de Rance. Et nous terminerons par les perspectives qui s'ouvrent à nous à l'export : seulement 10% de notre production va à l'étranger.



1* Plastique résistant à des pressions élevées

2* La récente entrée du cidre au patrimoine culturel gastronomique et paysager de la France offre des opportunités pour une filière cidricole dynamique en Bretagne.

La maison des *Faluns*



Des expositions temporaires et de nombreuses animations Nature et Patrimoine en lien avec l'environnement naturel des faluns sont proposées tout au long de l'année.

La Maison des Faluns c'est un espace de découverte ; qui a pour objectif la protection, la connaissance et la mise en valeur des patrimoines géologiques, architecturaux, environnementaux... du « Pays des Faluns ».

À quelques pas du fleuve et de la voie verte, au cœur de la vallée de la Rance, cet espace ludique invite petits et grands à vivre une « Odyssée en Mer des Faluns » au sein des 7 salles d'une scénographie interactive.

Espace 1 : La Mer des Faluns

Espace 2 : Faune et Flore au Miocène

Espace 3 : Géologie

Espace 4 : L'Homme et les faluns

Espace 5 : Salle de projection – 2 films

Espace 6 : L'imaginaire et les faluns

Espace 7 : L'eau et la flore des faluns

Horaires d'ouvertures :

D'avril à novembre et vacances scolaires : ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h. Fermé le lundi.

Juillet et Août : Ouvert tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h.

En dehors de ces périodes : Ouvert tous les dimanches de 14h à 17h.

Maison des Faluns

Carmeroc
47 route de Le Quiou 22630 Tréfumel
Tél. 02 96 39 46 76
accueil@maisondesfaluns.com
www.maisondesfaluns.com



Aides aux Études année 2014 - 2015

Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
AIDES AUX COLLÉGIENS	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	200 €	Avant le 31 mars 2015
PRIME À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines. Elle peut être versée également aux étudiants en apprentissage*	de 150 € à 1 200 € selon la durée et le pays	Avant le départ

* si la rémunération annuelle est inférieure à 53 % du SMIC ;

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter Isabelle VUYLSTEKER au 02 96 80 00 93

Maison du Département Dinan
7 rue Victor Schoelcher
CS96370
22106 Dinan Cedex
Tél. 02 96 80 00 80

Les dossiers sont également téléchargeables sur le site <http://cotesdarmor.fr/> rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études.

Clé Vacances



Monsieur le Maire,

Le label-qualité Clévacances des hébergements de tourisme, précédemment géré par Côtes d'Armor Tourisme, a été repris depuis plus d'un an par une association des propriétaires.

Communiqué :

Si vous possédez un hébergement de tourisme, gîte ou chambre d'hôtes, non labellisé, il n'est pas trop tard pour pallier ce manque et le faire labelliser. Vos hébergements seraient ainsi valorisés et vos clients seraient sécurisés.

Clévacances, le seul label-qualité certifié AFNOR, est un réseau de 18 000 propriétaires au niveau national et de 550 en Côtes d'Armor. C'est un label connu par les touristes et reconnu par les propriétaires. Il certifie la qualité de votre ou de vos hébergements, mieux, il apporte des services incomparables pour mener à bien votre activité : conseils techniques, juridiques et fiscaux, mise à disposition de contrats types, un espace privé pour vos hébergements sur le site internet

www.clevacances.com, des partenariats pour faciliter leur commercialisation... et l'ensemble de ces services pour un coût minimum.

Vous le savez, il est de plus en plus difficile de louer des hébergements de tourisme sans garantir une certification de leur qualité, sans avoir un accompagnement personnalisé et sans appartenir à un réseau de propriétaires. Pensez-y. Cela n'engage à rien de se renseigner.

Clévacances Côtes d'Armor
Par mail : 22@clevacances.com
Au téléphone: 02 96 22 93 55
Par courrier : 30, chemin de Goasmeur, 22500 Paimpol

400 marcheurs soutiennent la Ligue contre le cancer



La Ligue est le 1^{er} financier non gouvernemental de la recherche en cancérologie. Forte de ses 103 comités départementaux, elle œuvre sur tous les fronts, en aidant les chercheurs, en organisant des campagnes de prévention et en améliorant la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches.



La délégation dinannaise, présidée par Mme Liliane Lincrédule a réussi à mobiliser de très nombreux marcheurs dans le cadre de la campagne « Octobre Rose » au slogan très évocateur : « J'aime ma femme, ma fille, ma mère, ma sœur, mes amies. J'agis contre le cancer du sein ».

Grippe saisonnière :

La MSA d'Armorique prend en charge à 100 % le vaccin pour les assurés les plus à risque

La MSA d'Armorique incite ses assurés à se faire vacciner contre la grippe. C'est en effet le moyen le plus efficace de se protéger de cette maladie qui touche chaque année plusieurs millions de personnes.

Par ailleurs, la MSA d'Armorique accompagne et prend en charge à 100 % le vaccin pour ses assurés âgés de plus de 65 ans et les autres personnes à risque.

Les personnes à risque sont :

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse,
- les personnes atteintes de certaines affections (12 ALD concernées),
- les personnes souffrant d'obésité (IMC ≥ 40),
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risques.

Celles-ci reçoivent un bon de prise en charge de leur MSA qui leur permet de

retirer gratuitement et directement le vaccin, en pharmacie, sans prescription médicale (à l'exception des femmes enceintes et des personnes n'ayant pas été vaccinées l'an dernier qui doivent obligatoirement consulter leur médecin traitant).

Le vaccin pourra être administré soit par une infirmière, soit lors d'une prochaine consultation chez le médecin traitant.

Elles peuvent se faire vacciner jusqu'au 31 janvier 2015. L'immunité contre le virus apparaît quelques jours après la vaccination. Il est donc important de se faire vacciner le plus tôt possible.

Plus d'informations et de conseils sur www.msa-armorique.fr

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

**Géraldine Vieuille - 01 41 63 72 41
vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr**

**Les Mercuriales - www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex**

Complémentaire santé : la CPAM peut vous aider



L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux.

L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

Comment faire votre demande de CMUC ou d'ACS?

Contactez le CCAS dans votre mairie.

Pour plus d'informations, consultez le site www.ameli.fr

Selon vos ressources, l'Assurance Maladie vous accompagne pour bénéficier d'une complémentaire santé. Elle vous propose :

- la **Couverture Maladie Universelle Complémentaire - la CMUC**
- ou l'**Aide pour une Complémentaire Santé - l'ACS**

• La CMUC

Avec la CMUC, **vos soins sont pris en charge à 100% sans avance de frais**, dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie et dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Vous accédez à **des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité**.

Conditions pour en bénéficier :

- résider en France depuis plus de 3 mois
- être en situation régulière
- avoir des revenus annuels inférieurs au plafond*

Bon à savoir !

Bénéficiaires de la CMU et de l'ACS, le centre d'examen de santé de la CPAM vous propose un examen de santé gratuit tous les ans.

Une matinée d'examen et de conseils personnalisés pour faire le point sur votre santé.

• L'ACS

De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas. Vous dépassez légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire ? Vous pensez n'avoir droit à aucune aide ? **Contactez votre CCAS qui pourra vous accompagner dans vos démarches.**

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources* :

Avec l'ACS, **une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge.** Vous recevez l'aide sous forme d'un **chèque** à remettre à la complémentaire santé de votre choix. Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer.

Autre avantage : vous avez droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais. Vous accédez également à **des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité**.

Quel est le montant de l'ACS ?

	Aide nationale (à déduire de votre cotisation annuelle)
Moins de 16 ans	100 €
16 – 49 ans	200 €
50 – 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réétudiés chaque année.

composition du foyer	CMUC		ACS	
	plafond annuel	plafond mensuel	plafond annuel	plafond mensuel
1 personne	8 645 €	720 €	11 670 €	973 €
2 personnes	12 967 €	1 081 €	17 505 €	1 459 €
3 personnes	15 560 €	1 297 €	21 006 €	1 751 €
4 personnes	18 153 €	1 513 €	24 507 €	2 042 €
5 personnes	21 611 €	1 801 €	29 175 €	2 431 €
par pers. suppl.	+ 3 457,807 €	+ 288,151 €	+ 4 668,040 €	+ 389,003 €

*Plafond de ressources CMUC et ACS (au 1/07/2014)

Mission Locale du Pays de Dinan



• Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus).

• Vous n'êtes plus scolarisé, quel que soit votre niveau de formation et de diplôme.

Vous avez des questions concernant votre avenir professionnel :

- Quel métier faire ?
- Comment et où se former ?
- Comment chercher un emploi, un apprentissage ?
- Où accéder à des offres d'emploi et comment y répondre ?...

Mais aussi des questions concernant votre vie quotidienne :

- Se déplacer, passer son permis ?
- Se soigner, se loger, accéder à des loisirs ?
- Partir à l'étranger ? ...

La Mission Locale propose un accueil et un accompagnement qui vous correspondent :

- À Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social),
- Sur une permanence proche de chez vous.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous :

www.missionlocale-paysdedinan.fr

[www.facebook.com / Mission Locale du Pays de Dinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleDinan)

Tél. 02 96 85 32 67

ATTENTION :

Nous vous accueillons désormais au 5, rue GAMBETTA à DINAN



Quelques idées pour ce semestre :

Déplacement au Forum des emplois saisonniers d'hiver de Chamonix en Octobre,

Ateliers : recherche de contrats d'apprentissage, soutien au code de la route et permis, départ à l'étranger, formation PSC1 (premiers secours)...

Exposition des talents de jeunes « Faut que ça bouge »...

Stages de Vannerie Artistique Maison de la Rance : 2014-2015

Intervenantes : Nadine Dupeux artiste plasticienne et Hélène Bourdon animatrice Nature.



**• Stage 2 : Vannerie en croix (journée)
Samedi 6 décembre 2014 (9h à 17h)**

Technique traditionnelle de démarrage de l'ouvrage en croisant les brins pour tisser ensuite sur cette structure de base. Fabrication d'un petit panier.

**• Stage 3 : Vannerie artistique (journée)
Vendredi 13 février 2015 (9h à 17h)**

Combinaison de techniques de tissage et tressage de végétaux sauvages divers sur un support naturel (racine, branche...) ou préalablement formé. Création artistique personnelle en volume

**• Stage 4 : Vannerie assemblage (journée)
Vendredi 17 avril 2015 (9h à 17h)**

Assemblage d'éléments naturels divers (feuilles, graines, branches, plumes, pierres...) à l'aide de la technique du tressage en rond. Création d'une œuvre en deux dimensions.

**• Stage 5 : Vannerie artistique de création (2 journées consécutives)
Vendredi 3 juillet 2015
et Samedi 4 juillet 2015 de (9h à 17h)**

Après immersion dans un site naturel et collecte de matériaux sur place,



DINAN
Communauté

différentes techniques seront utilisées suivant le projet de chacun. Création d'une œuvre artistique personnelle.



Renseignements pratiques :

Accessible à tout participant même débutant / Coût 20 € la journée

**Inscriptions :
Maison de la Rance 02 96 87 00 40**



Exploitants, salariés et entreprises agricoles : **donnez votre voix pour une protection sociale forte et équitable !**

En janvier 2015, vous allez être appelé à voter pour vos délégués MSA.

Élus par vous pour cinq ans ; ils agissent pour vos intérêts en participant à la mise en place de projets locaux et en animant la vie de vos territoires. Le prochain scrutin se déroulera du 12 au 27 janvier 2015. À cette occasion, vous serez invités à élire dans votre canton vos nouveaux représentants.

La MSA :

vos régime de protection sociale



L'offre de guichet unique de la MSA permet de gérer l'ensemble de votre sécurité sociale : la maladie, la famille, la retraite, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles. La MSA est un interlocuteur attentif au quotidien des exploitants, des salariés et des employeurs agricoles.

Quelques exemples d'actions menées par vos Délégués MSA d'Armorique sur le mandat 2010/2015 :

Au niveau national

De belles avancées significatives des droits de nos ressortissants ont été apportées :

- création des indemnités journalières maladie pour les exploitants,
- revalorisation des petites retraites agricoles.

En ce qui concerne les salariés, la réforme des retraites prévoit l'abaissement du nombre d'heures nécessaires pour valider un trimestre, ainsi que la création d'un compte pénibilité.

Mise en place de projets locaux

- Dans le domaine de la prévention santé : campagnes de prévention santé sur le dépistage organisé des cancers, le diabète, la nutrition, le sommeil, la maladie d'Alzheimer, les allergies, ... mais aussi la prévention du risque suicidaire dans le monde agricole, des formations sur les gestes de premiers secours.

- Dans le domaine de la prévention des risques professionnels : L'aide à la constitution du document unique pour les employeurs de main d'œuvre, formations sur la contention des bovins pour prévenir les risques d'accidents.

Un rôle social important

L'accompagnement des familles, personnes âgées et des personnes confrontées à la maladie ou au handicap fait partie des orientations définies par le plan d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA d'Armorique. Ces préoccupations tiennent à cœur des délégués de la MSA qui agissent sur vos territoires ruraux.

Chaque voix compte :

voter aux élections de la MSA

c'est agir pour soi et pour les autres !

Vous souhaitez de plus amples informations ?

Rendez-vous sur www.electionsmas2015.fr ou rapprochez-vous de votre MSA.



LES PETITES ANNONCES

dans le Taden Mag

**Nouveauté
2015 !**

Je propose / Je recherche

Nous avons pensé vous rendre service en ouvrant une page de petites annonces à partir du mois de mai 2015, lors de la sortie du Taden Mag n° 46

Si vous êtes nombreux à nous solliciter, nous ouvrirons le même service sur le site internet communal, ainsi votre annonce pourra être lue par un maximum de personnes.

Ce sera un service gratuit réservé aux particuliers Tadençais, uniquement.

Les types d'annonce que nous accepterions :

- Vente ou recherche de véhicule
- Vente ou recherche de maison / appartement
- Garde d'animaux offre et demande

Les types d'annonces qui seraient exclues de parution :

- les petites annonces de personnes non domiciliées sur la commune

- les petites annonces de professionnels
- les petites annonces à caractère sentimental
- les petites annonces à caractère confessionnel
- les petites annonces à caractère politique

Deux déchetteries à votre service



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les déchetteries	Jours d'ouverture	Horaires des 2 déchetteries
Déchetterie des Landes Fleuries Rue Auguste Pavie Quévert Tél. 02 96 87 51 37	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	Période d'été : (du 1 ^{er} avril au 30 septembre) 9h00 / 12h30 14h00 / 18h30 Période d'hiver : (du 1 ^{er} octobre au 31 mars) 9h00 / 12h30 14h00 / 17h30
Déchetterie de Conillé Saint Hélien Tél. 02 96 88 23 22	Lundi Mardi Vendredi Samedi	

Informations complémentaires :

Mairie de Taden au 02 96 87 63 50 - Dinan Communauté au 02 96 87 14 14

Le bicarbonate de soude

La poudre à tout faire écolo. Présentée sous forme de poudre très fine le bicarbonate de soude est utilisé pour soigner, cuisiner, nettoyer, jardiner et même en tant que pesticide avec une réelle efficacité. Le bicarbonate est le produit incontournable de l'écologie pratique. Le nombre de ces usages est réellement très étendu, il est très peu cher et c'est un produit star de la conso durable.

- **100% écologique** le bicarbonate de soude peut remplacer beaucoup de produits.
- Il est **désodorisant** (tapis, moquette, carrelages)
- Sert d'**adoucissant** (cuisine, lessive....)
- Est une **poudre à récurer** (baignoires, lavabos....)
- Sert de produit **anticalcaire écolo** pour (le linge, la vaisselle...)
- Sert de **fongicide** pour le jardin (moisissures grises, mildiou)
- Vous pouvez **renforcer l'efficacité de**

vosre shampoing bio en ajoutant une fois par semaine 1 cuillère à café de bicarbonate et massez trois à cinq minutes votre cuir chevelu.

Les gouttes de sève ou de résine sur une automobile ne résistent guère au passage d'une éponge humide saupoudrée de bicarbonate.

Il est possible de réduire, sinon de gommer les fines rayures sur les vitres et les feux en les frottant avec une éponge et du bicarbonate en poudre.

Vous éliminerez radicalement les odeurs en incorporant du bicarbonate à la litière de votre animal.

Tous les bacs et les étagères de réfrigérateurs prennent des odeurs, passez une éponge humide imprégnée de bicarbonate, ça nettoie et ça désodorise.

Une cuillère à soupe de bicarbonate dans une casserole avec deux centimètres d'eau a tous les avantages : le liquide peut être chauffé jusqu'à ébullition détache la pellicule du fond sans problème après refroidissement.

Sur les brûleurs d'une gazinière ou de plaques électriques on peut utiliser une solution concentrée de deux tiers de poudre et un tiers d'eau.



Une pâte liquide de bicarbonate et d'eau passée sur les surfaces lisses des appareils de la cuisine va raviver les couleurs et le blanc redeviendra brillant.

Avant de mettre les fleurs dans leur vase, diluez une cuillère à café de bicarbonate dans l'eau, elles durent plus longtemps et elles conservent très bien leurs belles couleurs.

Pour dissiper l'odeur d'une gourde, il faut la remplir au deux tiers d'eau, ajoutez trois bonnes pincées de bicarbonate, refermez et agitez vigoureusement, laissez reposer puis rincez plusieurs fois.



FICHE *Pratique*

Préparer sa maison pour l'hiver : les conseils

L'hiver arrive doucement et bien qu'il soit pour le moment doux, il faut tout de même s'attendre à la chute plus ou moins brutale des températures. Voici quelques conseils pour vous aider à bien préparer votre maison à l'hiver.

Voilà à peine une semaine que l'hiver a pointé le bout de son nez.

Bien que les températures soient beaucoup plus clémentes qu'à l'accoutumée, il vaut mieux être prévoyant : cela risque de ne pas durer !

En prévision de la chute vertigineuse du thermomètre, il est nécessaire de préparer sa maison pour l'hiver. Comment faire de votre habitat un nid bien douillet ? Suivez les quelques conseils pour affronter le froid en toute sérénité.



Préparer sa maison pour l'hiver : l'extérieur

↘ Le jardin

Entretien, plantation, récoltes... il y a encore de quoi faire au jardin en décembre.

À cette période de l'année, vous avez sûrement déjà **mis à l'abri salon de jardin et barbecue**. Si ce n'est pas déjà fait, nettoyez bien la table et les chaises avec du savon de Marseille ou du savon noir.

Idem pour le barbecue : veillez à bien récupérer les grilles avant de le rentrer. Petite astuce pour éviter la rouille : **badigeonnez les grilles d'huile végétale** avant de les emballer dans du papier journal.

↘ Les gouttières

L'automne est passé par là et a emporté avec lui toutes les feuilles des arbres. Mais nombreuses sont celles qui se sont, au passage, accumulées dans les gouttières.

Il est très important de désobstruer les gouttières de **toutes sortes de déchets végétaux** avant l'arrivée de grosses ondées et de la neige. Profitez-en pour vérifier qu'elles sont **bien fixées**.

↘ Les murs extérieurs

Avant le froid de l'hiver, il est important d'inspecter scrupuleusement les murs afin de **vérifier la présence de fissures**. Si c'est le cas, il faut les reboucher avant que l'eau ne s'infilte : le gel et le dégel risqueraient de causer des dégâts.

↘ Le toit

Pour rester à l'abri des mauvaises surprises, inspectez bien votre toit ! **Vérifiez l'étanchéité de votre toiture** en faisant appel à un professionnel. Si vous avez accès aux combles, vous pouvez vérifier l'état de votre isolation : si vous remarquez des traces d'humidité ou si l'isolant est tassé, il y a problème...

↘ Les conduites d'eau

Mieux vaut prévenir que guérir : afin d'éviter que les conduites d'eau ne gèlent et au risque qu'elles éclatent, **videz bien les robinets extérieurs** et fermez l'alimentation jusqu'au printemps.

Vous pouvez également **entourer tous les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante**, ainsi que ceux qui se trouvent à l'entrée et à la sortie de votre compteur.



Attention au compteur !

Il peut geler lui aussi ce qui entraîne fuites d'eau, coupures... Pour protéger votre compteur d'eau, **recouvrez-le de matériau isolant** comme de la laine de verre ou du polystyrène.

Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.).

La cheminée

Ramoner la cheminée est essentiel pour écarter tout risque d'incendie. C'est même une obligation légale : la législation impose le ramonage une fois par an (ce que rappellent les assurances dans leurs contrats habitation.)

Entrée : soyez prévoyant

En cas de neige et de verglas, vous avez l'obligation de **dégager la partie de trottoir devant chez vous**. Raclez et balayez avant d'épandre du sel. Il en va de votre responsabilité si un passant glisse devant votre porte. N'attendez pas : agissez avant que la neige ne s'accumule.

L'intérieur

Maintenant que vous êtes au point concernant l'extérieur, voyons les éléments à vérifier à l'intérieur de votre maison, pour bien la préparer au froid.

Contrôler l'humidité

Avant toute chose, la présence d'humidité dans votre maison peut avoir plusieurs origines :

- la pièce est mal chauffée ;

- les fenêtres sont mal isolées ;
- la pièce n'est pas bien ventilée.

Vérifier si la maison est humide et y remédier le cas échéant est une chose à faire pour passer l'hiver en toute tranquillité.

Contrôler l'électricité

Les lumières et autres appareils électriques étant particulièrement sollicités l'hiver, **vérifiez bien l'état des fils électriques, des fiches et les prises**. Un dysfonctionnement peut entraîner un risque d'incendie.

D'ailleurs, si vous possédez des détecteurs de monoxyde et de fumée, vérifiez aussi qu'ils fonctionnent correctement.

Rappel : vous avez jusqu'au 8 mars 2015 pour installer un détecteur de fumée dans votre logement.

Le système de chauffage

Des appareils bien entretenus fonctionnent mieux et sont plus économiques !

Vous êtes chauffé à l'électrique ?

Pensez donc à nettoyer les convecteurs qui ont tendance à accumuler la poussière à l'aide d'un chiffon sec et passez l'aspirateur sur les plinthes.

Vous êtes chauffé au gaz ? N'oubliez pas de purger tous les radiateurs de la maison. Remettez ensuite la pression de la chaudière à niveau.

Faites place nette : des objets ou des meubles devant les radiateurs font obstacle à la bonne répartition de la

chaleur dans la pièce.

Si vous n'êtes pas équipé, il est judicieux d'ajouter des robinets thermostatiques à vos radiateurs à eau. Ils vous permettront de réguler la température chez vous pièce par pièce. Pour rappel : dans la pièce à vivre, 19°C suffisent. Dans la chambre, 17°C font l'affaire et vous ne dormirez que mieux.

1°C de moins, c'est une économie de chauffage de 7% !

Si vous avez une cheminée, stockez le bois dans un endroit sec : il brûlera mieux.

S'il s'agit d'une cheminée de décoration, **fermez bien la trappe afin que l'air ne passe pas**, ce qui refroidirait la maison inutilement.

Enfin, passez encore plus souvent l'aspirateur : le chauffage central favorise les particules dans l'air.

Et pour l'eau chaude ?

Si vous possédez un chauffe eau électrique, coupez l'arrivée d'eau froide et vidangez-le totalement.

N'oubliez pas de faire appel **1 fois par an à un professionnel pour l'entretien de votre chaudière**.

Empêcher l'air d'entrer

L'air froid peut s'immiscer à l'intérieur de votre foyer de diverses manières.

- par les fenêtres ; si l'étanchéité des fenêtres laisse à désirer, c'est peut être que les joints sont à refaire. Vous pouvez aussi installer des rideaux épais qui feront barrage au froid.

- par la VMC ; il est nécessaire de bien entretenir la VMC, au moins 2 fois par an

> démontez et lavez les **bouches d'extraction** à l'eau chaude savonneuse

> dépoussiérez les **entrées d'air**

Il est conseillé de confier l'**entretien complet** de la VMC à un professionnel tous les 3 ans.

Voilà de quoi vous préparer un doux cocon pour l'hiver !



Noël
c'est une fois
par an !

Des maisons illuminées pour Noël

Passionnés aguerris ou novices, on vous attend pour nous faire vivre la magie de Noël !

Faites scintiller notre belle commune pendant les fêtes de fin d'année pour la joie de tous.

Ce concours est ouvert à tous les particuliers domiciliés sur le territoire communal, locataires ou propriétaires et à pour objet d'encourager et de récompenser, les actions permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Il a également pour but de participer à l'animation et à la promotion de notre ville pour le plus grand plaisir des passants en général et des Tadennais en particulier.

Nous avons remarqué aux concours précédents, qu'il nous était très difficile de noter sur plusieurs catégories, car la

déco constitue souvent un ensemble entre la maison et le jardin.

Ce sera donc sur l'ensemble de l'illumination que la note sera portée.

Bien sûr, le jury ne rentrera pas dans les propriétés et ne notera que sur ce qui est visible de la rue.

Le concours se déroule tout le mois de décembre, avec passage du jury entre le lundi 15 et le mardi 30 décembre 2014. Dans un souci d'organisation, vous ne serez pas averti au préalable du jour de passage du jury.

Les candidats s'engagent à maintenir les illuminations de 18h à 23h pendant la période fixée.

L'inscription est obligatoire. Pour y participer, les candidats peuvent compléter un coupon à la mairie, ou

s'inscrire en ligne sur le site www.taden.fr dès maintenant.

Les prix seront traditionnellement remis à l'occasion de la cérémonie des vœux le 7 janvier 2015.

Nous rappelons, dans cette période festive, l'intérêt de l'utilisation de matériaux et de dispositifs écologiques ou peu consommateur d'énergie.

**Clôture des inscriptions
le vendredi
12 décembre à 15 h.**

Sapin de qualité pour Noël
chez votre pépiniériste aux Landes Basses.
Accueil chaleureux, n'hésitez pas à aller découvrir
cet endroit charmant et reposant.

Nom* :

Téléphone* (fixe ou portable) :

Prénom* :

Adresse* :

E-mail :

*Infos obligatoires, merci d'écrire lisiblement.

